

DIFFÉRENCES ET INÉGALITÉS

*Actes du colloque
10 décembre 1983
Palais du Luxembourg*



Editions **Différences**

Différences

Mensuel créé par le MRAP

Mouvement contre le Racisme et
pour l'Amitié entre les Peuples
89 rue Oberkampf 75011 Paris

NUMERO GRATUIT
SUR DEMANDE



**CONTRE
TOUS LES
RACISMES
ET POUR
L'AMITIE
ENTRE LES
PEUPLES**

**DIFFÉRENCES ET
INÉGALITÉS**

*Actes du colloque
10 décembre 1983
Palais du Luxembourg*

LE 10 DECEMBRE 1983, A L'INITIATIVE DU MRAP (MOUVEMENT
CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES)
ET DE SON MENSUEL DIFFERENCES, SE TENAIT AU PALAIS DU
LUXEMBOURG, A PARIS, UN COLLOQUE SCIENTIFIQUE CONSACRE
AU THEME : "DIFFERENCES ET INEGALITES". EN VOICI LES
ACTES.

Les photos des intervenants sont d'Abdelhak Senna, les
autres de Michel Chassat. Le dessin de couverture est
de Jean-Paul Gruyer.

INTRODUCTION

François Grémy



Professeur de médecine, président du MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples)

Ce colloque "Inégalités et Différences" organisé par le MRAP et par son mensuel **Différences** survient dans un contexte bien particulier.

Certes, il est la suite du colloque tenu voici quelques années à l'UNESCO sur les apports que la science peut apporter aux combattants de la fraternité dans leur lutte contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, les ethnies, les cultures... Il est bon de faire le point de temps à autre.

Mais aujourd'hui la situation politique mérite qu'on s'y arrête.

Depuis 18 mois, on entend de plus en plus fort la clameur des racistes. L'immigration, la cohabitation ont servi de thème aux diverses campagnes électorales. L'opposition dite nationale s'est en effet déshonorée en acceptant ce thème comme l'un de ceux qui était susceptible de lui rapporter des voix, favorisant ainsi la contamination de l'opinion publique par les idées de l'extrême-droite. La majorité politique actuelle n'a pas su, par peur de l'électeur, se dresser avec suffisamment de vigueur contre cette dérive de l'opinion. Elle a biaisé: infidèle à ses meilleures tradi-

tions, elle ne s'est pas grandie; et n'a de plus rien gagné à son manque de courage et de rigueur...

Cependant, avec retard peut-être, mais de façon résolue, les **antiracistes ont commencé à relever la tête.**

Dès le 3 juin dernier, lors de son Assemblée Générale, le MRAP a proclamé la nécessité d'une contre-offensive, et a défini une stratégie pour une grande campagne de décontamination.

Celle-ci consiste pour notre Mouvement, non seulement à se mobiliser tout entier, à s'arc-bouter contre la montée de la haine, du mépris et du meurtre, mais à essayer de mobiliser toute l'opinion démocratique de ce pays: partis, syndicats, Eglises, associations de jeunes, associations d'immigrés, média. Nous avons pris contact avec **tous**, en allant bien au-delà de la frontière politique qui coupe le pays en deux, et nous les avons rencontrés **presque tous**. Tous nous ont donné leur accord pour s'associer à leur niveau, selon leurs forces et leur spécificité, à cette campagne. Celle-ci doit durer **toute l'année 1984** marquée par deux temps forts: l'un, les **Assises nationa-**

les, aura lieu au voisinage du 21 mars (16,17,18). Le deuxième se situera dans un an exactement le 10 décembre 1984 (Journée des Droits de l'Homme).

Le MRAP s'est aussi adressé au Gouvernement et dès la fin du mois d'août, nous recevions une lettre du **Président de la République** qui nous disait approuver et appuyer notre initiative.

Et nous sommes heureux aujourd'hui de compter parmi nous des représentants de MM. les ministres de l'Industrie et de la Recherche, de l'Education Nationale, et de Mme le secrétaire d'Etat chargé de la Famille, de la Population et des Travailleurs Immigrés.

Mais nous n'avons pas l'**exclusivité** de la lutte. Le meilleur exemple est cette initiative de quelques jeunes immigrés qui, partis une vingtaine de Marseille, se sont retrouvés près de 100.000 à la Gare Montparnasse. Démarche de paix, de sérénité, de joie même et de gravité, marche très pure, quasi franciscaine pour la justice et l'amour, que ne renieraient ni Gandhi, ni Martin Luther King, ni Helder Camara, et qui nous a montré ce que pouvait être le dynamisme de la fraternité. Démarche non violente, mais violente à la fois au sens d'Apollinaire: **"Mais comme l'espérance est violente"**.

Reconnaissons que cette Marche, à laquelle le MRAP s'est associé très tôt, est sans doute le signe, à la fois cause et effet, d'un début de retournement de l'opinion. **Enfin** les non-racistes parlent au grand jour. Enfin, naît un sentiment de libération comme ont dû en connaître les soldats de la Marne après 5 semaines de recul.

C'est dans ce contexte de **sursaut et d'espoir** que se place notre colloque. Il est évident que le déclic que représente la Marche n'est pas suffisant, **que rien n'est acquis, mais que tout est possible**. La campagne qu'engage le MRAP n'en est que plus nécessaire. Notre colloque inaugure cette campagne.

Quelle est la place de la Science dans le racisme contemporain? Apparemment faible. La raison prend peu de part aux réactions viscérales, quasi primales qu'exploite et entretient si bien M. Le PEN. Néanmoins, à y regarder de plus près, il ne faut pas négliger le travail de sape entrepris depuis de nombreuses années, très obstinément, très patiemment, par ce qu'il est convenu d'appeler la Nouvelle Droite. Les "lois de la génétique" sont invoquées, on écrit des lettres captieuses aux parents des petits écoliers, on insinue que l'idéologie chrétienne dont est issue notre société démocratique, et ses idéaux d'égalité et de fraternité est une idéologie métèque, corps étranger greffé abusivement sur une tradition européenne plus ou moins mythique. Ces idées diffusent peu à peu dans les couches instruites de la société, celles qui devraient être à même de s'opposer à l'idéologie raciste et mieux leur résister.

C'est pourquoi le MRAP a pensé que sa campagne devait comporter un **volet scientifique significatif**. Et c'est pourquoi nous avons voulu réunir autour de nous une élite scientifique indiscutable, que je suis heureux de remercier au nom de tout le Mouvement.

Fait important et significatif: dans ce colloque contre le racisme, nous avons renoncé à même discuter la **notion de race**. Comme le dira Véronique de RUDDER, "la différence raciale que l'on croyait intangible, puisque biologique et héréditaire, les sciences naturelles l'ont renvoyée aux historiens, aux sociologues, aux psychologues, bref aux sciences de l'homme et de la société".

Le sujet d'actualité est celui des **différences**, non pour les nier, mais pour les expliciter, pour décrypter leur genèse, et analyser l'usage qui en est fait. Ce mot qui représente le titre de notre magazine, se retrouve aussi dans la dénomination de nos Assises nationales "Vivre ensemble avec nos différences".

Jean-Pierre CHANGEUX nous expliquera les conceptions qui semblent prévaloir actuellement dans notre description du

développement du système nerveux. Il n'y a pas de prédétermination génétique exhaustive de la configuration anatomique de notre cerveau: le message génétique serait d'ailleurs quantitativement insuffisant pour coder une telle complexité.

Au cours de la neurogenèse, selon l'hypothèse souvent admise aujourd'hui, le programme génétique organise une croissance synaptique précoce excédentaire, mais peu spécifique - **redondante** dirait Henri ATLAN -. Lorsque le système commence à fonctionner, l'activité du réseau neuronique, sous l'influence des stimuli qu'il reçoit de l'extérieur, c'est-à-dire de l'environnement, provoque une sélection de certains contacts aux dépens d'autres qui dégènèrent. Ainsi se constitue **une organisation plus spécifique** étroitement dépendante des événements qui émaillent la vie du sujet, dans son enfance, sa jeunesse, mais aussi sans doute sa vie intra-utérine. Ainsi à partir de signaux extérieurs aléatoires, de **bruit**, l'activité du réseau introduit-il un **ordre** supplémentaire à partir d'une enveloppe génétique plus vaste, mais incomplètement différenciée. On comprend ainsi que dans la dialectique de **l'inné et de l'acquis**, le mot important est le **ET** qui met en évidence les relations entre l'apport génétique et celui du milieu.

Ce que la biologie fondamentale nous apprend, la psychologie le retrouve par d'autres méthodes. C'est ce que nous dira Michel SCHIFF, chargé de recherche au CNRS. Il est célèbre par une très belle étude, quasi expérimentale, de couples de frères d'origine modeste, dont l'un a été adopté très tôt par une famille aisée et cultivée, et a bien su démembrer la part de l'inné et l'acquis, du génétique et du culturel dans la performance de ces enfants. Il est donc bien placé pour nous parler **des inégalités et du gaspillage de l'intelligence** générés par notre système éducatif.

Auparavant, Rémy DROZ, qui nous fait l'amitié de venir de Lausanne, où il détient une chaire de psychologie, se sera livré à une joyeuse critique de la psychométrie et de ses abus. Le raffinement des techniques de mesure, véritable "quantophrenie", qui

paraît un moyen de **discerner** l'individualité de chacun, n'a souvent d'autre fonction sociale que de rejeter, d'exclure. Loin d'être ce philanthrope qui aide son prochain à mieux se connaître, le psychologue se transforme trop souvent en chasseur de têtes, chasseur de cerveaux, chasseur d'hommes. Déplaisante et parfois tragique quand cette chasse s'applique à des individus, elle devient odieuse quand elle s'applique de fait à des groupes sociaux entiers. On retrouve ici Michel SCHIFF. Et ainsi le mot discriminer, qui représente en droit une des plus belles aptitudes de l'esprit humain, son aptitude à l'analyse et au discernement, se trouve-t-il dévoyé dans une pratique suspecte.

S'il est bien une différence peu contestable à première vue, c'est celle du sexe. André LANGANEY, qui partage son temps entre le Muséum d'Histoire Naturelle et le département d'Anthropologie de Genève, utilisera ses aptitudes discriminantes pour démembrer cette notion en apparence si simple et nous en montrer les différentes facettes.

Avec Véronique de RUDDER et Jacqueline COSTA-LASCOUX, l'une et l'autre chercheurs au CNRS, nous abordons directement les sciences de la société: sociologie et droit.

Véronique nous rappellera que l'activité de catégorisation est une activité naturelle de la Science, mais que cette activité doit en permanence se remettre en cause, s'interroger constamment sur ses modalités et son contenu. C'est le travail des sciences de la Société de révéler où, quand, comment, de telles catégorisations sont nées, sont adoptées par le sens commun.

Même régressive, la notion de seuil de tolérance a des rapports magiques avec la science, par le caractère quantitatif d'abord, mais aussi par l'évocation médicale et immunologique qu'elle comporte. On assimile fausement la société à un organisme harmonieux et solidaire qui rejette ce qui lui est étranger. Or nous savons bien que la société autochtone n'est pas harmonieuse et solidaire: elle est traversée de conflits,

d'antagonismes, de divisions. Attribuer ceux-ci à la présence des "étrangers" est la réaction classique de bouc émissaire.

Véronique de RUDDER nous amène aussi à une réflexion salutaire sur la politique du logement qui est par parenthèse toujours une politique de relogement.

Elle nous montrera que la problématique du regroupement-dispersion amène à parler de "quota", de "répartition équitable" etc... Ne s'agit-il pas là, subrepticement, d'une nouvelle façon de quantifier le rejet!

Jacqueline COSTA-LASCOUX nous parlera du droit. Question très actuelle, surtout après la Marche pour l'Egalité.

Les revendications actuelles des jeunes immigrés s'inscrivent dans une logique de conquête progressive des droits nouveaux : capacité juridique et vote des femmes, égalité des enfants naturels et légitimes, loi du 1er juillet 1972.

Jacqueline nous montrera toutes les ambiguïtés de la notion de droit (au singulier): la loi est l'arme fondamentale de la reconnaissance des droits (au pluriel), mais elle participe à une logique d'exclusion.

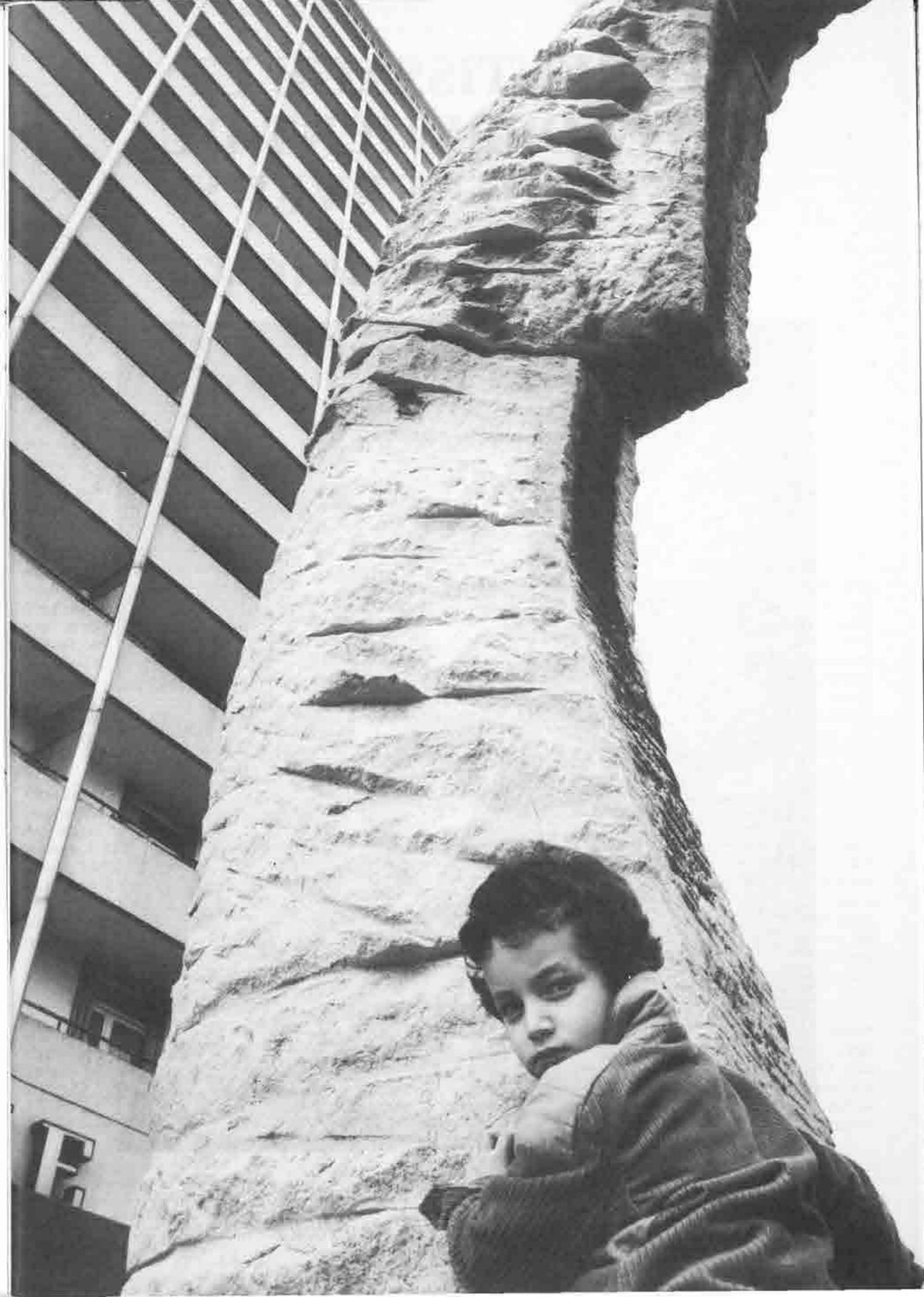
Elle nous montrera aussi que la législation actuelle pour les immigrés est une législation morcellée: séjour, travail, vie familiale, sont de dimensions distinctes, et variables d'ailleurs selon la nationalité.

La revendication actuelle est autant, de la part des immigrés, une revendication d'identité qu'une revendication d'égalité.

J.P. DUPUY, maître de recherches au CNRS, ne peut se joindre à nous. Un excès de travail l'a conduit à se mettre au vert pour quelques semaines. Que faire contre l'avis d'un "médecin qui vous veut du bien?". Il nous aurait dit, de façon peut-être un peu détonante par rapport aux autres contributions, que les inégalités et différenciations

sociales sont des éléments fondamentaux de la structuration de la plupart des sociétés. De celles-ci se distinguent nos sociétés occidentales qui font de l'égalité, au moins au niveau des principes, une de leurs valeurs fondamentales.

La conclusion, c'est notre ami A. JACQUARD qui la donnera. Lui, je ne le présente pas! Tout le monde connaît son activité scientifique de démographe, de généticien des populations, de militant. Co-organisateur avec moi de cette réunion, il lui revenait de la clore. Il nous expliquera l'unicité et la grandeur de chaque homme, être qui a la **capacité de se faire.**



APPRENTISSAGE ET DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME NERVEUX

Jean-Pierre Changeux



Professeur au Collège de France

L'exposé de Jean-Pierre CHANGEUX, Professeur au Collège de France, est résumé par François GREMY. Celui-ci a utilisé les notes et manuscrits que lui a confiés l'auteur; il n'a pas hésité à reproduire des phrases extraites du livre de Jean-Pierre CHANGEUX: "L'Homme neuronal" (Fayard, 1983). Ce livre développe largement et illustre les idées qu'on trouvera ci-après.

Après avoir rappelé qu'il partage totalement les idées et les objectifs que poursuit le MRAP, Jean-Pierre CHANGEUX rappelle que plus encore que par la station debout, la forme de son visage et de ses mains, l'*homo sapiens sapiens* se caractérise, vis à vis des autres espèces animales par le développement exceptionnel de son encéphale. Celui-ci gouverne nos conduites, donne les moyens de communiquer d'individu à individu et par suite d'accéder à une vie sociale.

Tout discours scientifique portant sur le cerveau de l'homme a donc, que le chercheur le veuille ou non, un important impact social.

C'est pourquoi une extrême prudence s'impose au scientifique non seulement

dans l'interprétation et la généralisation des faits d'observation, mais encore dans la **collecte** des faits eux-mêmes. Le paradigme d'observation lui-même ne biaise-t-il pas quelquefois ce qu'il est convenu d'appeler fait d'observation? De surcroît, les données recueillies chez l'homme lui-même sont rares, car cette collecte est difficile. L'extension à l'homme des résultats de l'observation animale est toujours délicate et sujette à discussion, surtout quand il s'agit de comprendre les conduites humaines.

Le titre de cet exposé: "Apprentissage et développement du système nerveux" oblige à faire référence à ce qu'il est convenu d'appeler l'**épigénèse** des réseaux de neurones. Même si le sens de ce mot varie d'un auteur à l'autre, on peut admettre qu'il s'agit de l'étude de la **régulation** de l'expression des gènes dans l'organisation du système nerveux, et non pas de l'organisation du matériel génétique lui-même.

L'exposé sera divisé en trois parties: les contraintes de l'hérédité dans le développement du système nerveux; la variabilité de l'expression des gènes au niveau du système nerveux: c'est ce qu'il est convenu d'appeler la variance phénotypique

que; la discussion d'une hypothèse concernant l'épigénèse du système nerveux. C'est l'hypothèse de la stabilisation sélective des synapses, mécanisme éventuel contribuant au développement des réseaux de neurones.

Les contraintes de l'hérédité

La définition d'une espèce, selon Linné, se fonde sur la description d'invariants. L'espèce "homo sapiens sapiens", ne fait pas exception à la règle. L'un des principaux invariants de notre espèce est la **stabilité** des principaux traits de l'anatomie du cerveau. Cette stabilité se retrouve au niveau des détails histologiques. A l'oeil nu comme au microscope, l'anatomie du système nerveux paraît **dans ses grandes lignes** reproductible à l'intérieur de l'espèce - c'est-à-dire d'un individu à l'autre - et d'une génération à l'autre. Et ceci en dépit des formidables différences d'environnement socio-culturel, tant au cours de l'histoire, que dans l'ensemble des sociétés actuelles.

Cette stabilité anatomique est évidemment liée à une relative invariance du matériel génétique humain, invariance caractéristique de l'espèce, et qui rend compte de l'unité du cerveau de l'homme.

Toutefois, la relative invariance du système nerveux n'empêche pas l'existence de notables variations individuelles, macroscopiques (ex. le poids de l'encéphale), ou microscopiques. La question se pose de savoir si ces variations sont d'origine génétique et par suite se perpétuent de génération en génération, ou au contraire font partie des phénotypes, destinés à s'effacer au fil des générations. Il n'y a pas de réponse univoque à cette question, mais il est des cas où le rôle du patrimoine génétique est déterminant.

Le matériel génétique est en effet susceptible de variations, soit qu'il s'agisse de changements des organites cellulaires qui supportent l'hérédité, les **chromosomes**, soit qu'il s'agisse de modifications plus "ponctuelles", c'est-à-dire de **mutations géniques**.

Au cours de l'exposé, ont été présentées plusieurs images décrivant les effets très précis sur les cellules du cervelet de la souris, de quatre mutations géniques bien identifiées. Chacune d'elles entraîne des modifications morphologiques spécifiques. Par exemple, la mutation "nervous" entraîne la mort d'une catégorie de cellules du cervelet: les cellules de Purkinje. La mutation "staggerer" empêche le contact synaptique de ces mêmes cellules avec une autre catégorie de cellules.

De telles mutations géniques se retrouvent également chez l'homme: 2.336 ont été répertoriées, qui, chacune, résultent d'altérations de gènes différents. Parmi celles-ci, 300 au moins concernent le système nerveux central. Une des plus célèbres est une maladie chronique caractérisée par des mouvements anormaux: la chorée de Huntington. Mais on connaît aussi des maladies du système nerveux associées à un changement de formule chromosomique: la plus célèbre est le mongolisme, qui résulte de la présence du chromosome 21 en trois exemplaires au lieu de deux.

De tels exemples illustrent sans ambiguïté que les grands traits de l'anatomie de l'encéphale, comme la distribution des principaux types cellulaires, leur différenciation en **catégories**, ainsi que la mise en place des principales connexions et voies qui les relient, varient à la suite d'une mutation génique et sont donc soumises au pouvoir des gènes.

Une des caractéristiques de ce pouvoir des gènes sur le système nerveux est la **multiplicité des cibles** de chaque gène. Une mutation ponctuelle n'a en effet qu'exceptionnellement un effet unique; beaucoup plus souvent les caractères modifiés par une mutation sont multiples. On appelle **pléiotropie** cette capacité d'un gène à influencer plusieurs traits distincts du phénotype.

Deux exemples peuvent être donnés: ainsi la mutation "nervous" chez la souris, outre son effet sur les cellules de Purkinje du cervelet, entraîne-t-elle aussi des modifications de la rétine et des spermatozoïdes. Chez l'homme, l'albinisme est une

mutation qui touche l'enzyme responsable de la synthèse d'un pigment de la peau: la mélanine. Rien à voir a priori avec le système nerveux. Toutefois, cette même mutation entraîne une désorganisation complète, anatomique et fonctionnelle, de toute la voie visuelle, de l'oeil au cortex cérébral, en passant par le corps genouillé latéral. Il semble en fait que la plupart des gènes de structure s'expriment dans la morphologie et le fonctionnement du cerveau.

Les actions géniques dans le développement du système nerveux se caractérisent d'ailleurs à la fois par leur divergence et leur convergence. Car si un même gène contribue à plusieurs organisations fonctionnelles différentes, plusieurs gènes peuvent contribuer à une même organisation fonctionnelle.

Il n'y a donc pas de relation simple entre un gène et une faculté cérébrale. C'est encore plus vrai quand il s'agit des facultés d'une grande complexité comme l'intelligence ou le langage. Il est donc absurde de parler du gène de l'intelligence, ou du gène du langage. Toute fonction cérébrale est contrôlée par une combinatoire parfois très complexe des actions géniques.

Les mutations restent exceptionnelles: au fil des générations, la grande majorité des gènes se conserve sans modification. La stabilité, mais aussi la combinatoire des actions géniques, assurent l'invariance des principaux traits anatomiques et comportementaux de l'espèce humaine; elles assurent donc **l'unité de l'homme**.

La variance phénotypique

Mais l'expression des gènes dépend du milieu. Ainsi l'ensemble des caractères apparents et observables d'un individu - son phénotype - peut-il varier beaucoup avec l'environnement. Ceci avait été souligné dès 1920 par le célèbre généticien Morgan. "Un même type génétique produit des caractères différents dans des milieux différents". Ainsi la même primevère produit-elle des fleurs blanches ou rouges selon la température. De même, chez la mouche drosophile, une mutation donne des pattes surnuméraires

à 10°C, mais un nombre de pattes normal à température ordinaire.

Bien mieux, des individus identiques sur le plan génétique, élevés dans des environnements semblables présentent une **variabilité**. C'est là une notion relativement nouvelle en ce qui concerne le système nerveux. Ce n'est que de façon récente que les vrais jumeaux sont utilisés pour étudier leurs différences plutôt que leurs ressemblances. Génétiquement identiques, possèdent-ils "exactement" le même cerveau? Si cela était vrai, ceci voudrait dire que le pouvoir des gènes s'exerce de manière **absolue** sur **chacune** des 10^{15} ou 10^{16} synapses du cortex cérébral humain. Si ce n'est pas le cas, la réponse doit permettre de définir les limites de ce pouvoir.

Cette question a été étudiée par Levinthal chez un petit crustacé, la daphnie. Celle-ci se reproduit par parthénogénèse, et de ce fait, donne des lignées d'individus identiques génétiquement. Elle a de surcroît l'avantage d'avoir un système nerveux très simple fait d'un petit nombre de cellules facilement identifiables. D'une daphnie à sa jumelle, le nombre de cellules nerveuses ne varie pas. Les connexions d'une cellule à l'autre ne varient pas **qualitativement**. Ainsi le neurone sensoriel de l'oeil D2 est-il toujours en connexion avec les neurones LI et L4 du ganglion optique. Mais une variation importante de la richesse de cette connexion, c'est-à-dire du nombre de synapses, est observée d'une daphnie à telle ou telle de ses jumelles (de 20 à 65 synapses). Génétiquement identiques, les daphnies jumelles ne sont donc pas anatomiquement identiques. Sur une configuration globalement comparable, due au pouvoir des gènes, apparaissent des fluctuations au niveau du **détail** des arborisations et de leurs connexions. Une variabilité s'observe d'ailleurs chez le même individu, entre le côté droit et le côté gauche, mais moindre qu'entre les individus.

En s'élevant dans la chaîne animale, on trouve encore des poissons parthénogénétiques (tels que *Poecilia formosa*), et on constate que d'un individu à l'autre, un neurone facilement repérable possède une

arborisation dendritique grosso modo comparable, mais très variable dans le détail de ses branchements et de ses synapses.

Chez les mammifères, de telles études sont beaucoup plus difficiles, car il est difficile d'obtenir de vrais jumeaux, et il est impossible de repérer de façon individuelle des cellules nerveuses. Toutefois, l'étude de souris "chimères" permet de contourner partiellement la difficulté. On appelle "chimère" une souris "mosaïque" où se juxtaposent des cellules provenant de deux individus souris différents. Une chimère possède donc quatre parents. On l'obtient en mélangeant des cellules de deux embryons. Si ceux-ci sont choisis astucieusement, on peut reconnaître les cellules provenant de l'un et de l'autre par des colorations différentes. En examinant les cellules de Purkinje du cervelet de la chimère, on constate que les cellules des deux origines se répartissent de façon largement aléatoire. Les divisions et migrations des cellules de Purkinje ne sont pas soumises à un déterminisme aussi rigoureux que pour la daphnée. Il devient illusoire d'étiqueter chaque neurone individuellement. Avec l'accroissement du nombre des cellules, la "variabilité" introduite dans la construction du système nerveux augmente. Chez les mammifères, elle se manifeste au niveau du nombre et de la distribution des neurones, et pas seulement au niveau des connexions. L'évolution phylogénique du système nerveux s'accompagne donc d'une augmentation de la frange d'improductibilité entre individus génétiquement identiques.

La préférence manuelle chez l'homme donne encore un exemple de la limite du pouvoir des gènes. La gaucherie manuelle s'expliquerait par un modèle génétique assez simple. Mais la réalité n'est pas si simple. Tout modèle strictement génétique prévoit une concordance beaucoup plus élevée entre "vrais" jumeaux, qu'entre jumeaux issus d'oeufs différents. Or, sur le plan de la préférence manuelle, aucune différence majeure du taux de gauchers ne s'observe entre les vrais et faux jumeaux: dans l'un et l'autre cas, ce taux est deux fois plus important que chez les non-jumeaux. A ces observations, il faut trouver d'autres

explications que la seule génétique - sans doute des causes d'environnement - . On a invoqué des causes d'encombrement intra-utérin, mais sans preuve formelle.

Au total, il existe une importante variance des phénotypes qui échappe au simple déterminisme génétique. Le "pouvoir des gènes" est grand, mais il connaît des limites. Il apparaît utile, dans ces conditions, d'introduire le terme d'**enveloppe génétique** pour délimiter les caractères invariants soumis au strict déterminisme des gènes et ceux qui font l'objet d'une importante variabilité phénotypique. Des mammifères primitifs à l'homme, l'enveloppe génétique s'ouvre à la variabilité individuelle.

L'épigénèse par stabilisation sélective

Il s'agit d'une hypothèse scientifique proposée pour rendre compte de l'**apprentissage** au cours du développement, et de la **variabilité** entre individus possédant les mêmes gènes.

Cette hypothèse repose sur les faits suivants:

Les principaux traits de l'organisation anatomique, fonctionnelle, du système nerveux sont soumis au déterminisme d'un ensemble de gènes qui constitue l'**enveloppe génétique**. Celle-ci commande les divisions, migrations et différenciations des cellules nerveuses, et les règles générales d'assemblage et d'évolution des contacts synoptiques.

Au cours du développement, une fois achevée la dernière division des neurones, les arborisations axonales et dendritiques bourgeonnent et s'épanouissent de manière exubérante. On arrive ainsi à un état de connexions très nombreuses, correspondant à un maximum de combinaisons possibles. Cet état de **redondance** correspondant à des synapses en surnombre est **transitoire**. La plupart des synapses sont **labiles**. Il s'agit là d'un stade critique, car des phénomènes régressifs interviennent: des neurones meurent, une proportion importante des branches axonales et dendritiques s'élaguent; des synapses actives disparaissent.

L'activité **spontanée** et/ou **évoquée** circulant dans le réseau en développement règle l'évolution de celui-ci. Cette activité contribue à sélectionner les contacts qui subsisteront. Il y a une **stabilisation sélective** d'une distribution particulière des contacts synaptiques parmi l'ensemble de ceux qui étaient présents au stade de redondance maximale. En quelque sorte, la configuration finale du cerveau sera le reflet de cette activité sélective, et en gardera en quelque sorte mémoire. L'activité résultant de l'interaction avec le monde extérieur peut donc jouer un rôle important dans le développement du système nerveux. Dans ces conditions, apprendre, c'est sélectionner, c'est aussi éliminer. C'est mettre en place des **traces** pendant le développement, sous forme de géométries particulières de connexion. La variabilité phénotypique, dans cette hypothèse, serait la variabilité de **traces** liées à des stimuli différents. Sans être parfaitement établie, cette vision théorique a pour effet de très nombreux faits expérimentaux. On n'en citera que quelques-uns.

A l'appui de l'existence de phénomènes de multiinnervation, suivis de pertes de connexions, on peut citer les données suivantes: à la naissance de la souris, le cervelet est redondant: chaque cellule de Purkinje reçoit 4 à 5 fibres "grimpantes" de cellules sous-jacentes. A l'âge adulte, elle n'en reçoit qu'une; à la naissance du raton, chaque fibre musculaire reçoit l'innervation de plusieurs neurones moteurs. Au fur et à mesure que le raton apprend à marcher, le nombre de ces terminaisons fonctionnelles diminue. Il n'en restera qu'une à l'âge adulte.

Des phénomènes de régression semblables ont été mis en évidence dans le cortex cérébral.

Le rôle de l'activité dans ces phénomènes de sélection régressive est montré, dans le cas de la multiinnervation des muscles, par le rôle expérimental d'une paralysie provoquée par le venin du serpent: cette paralysie maintient la multiinnervation. De même, dans le cas du cortex visuel, tout se passe comme si les neurones corti-

caux recevaient à la naissance des axones des deux yeux, mais ne conservaient ultérieurement que les axones dérivés d'un seul oeil. Cette évolution peut être modifiée par la suture d'un oeil de l'animal jeune: dans ce cas, les neurones correspondant à cet oeil tendent à disparaître. La même expérience effectuée chez l'adulte n'a pas d'effet. Une période critique existe pendant laquelle le fonctionnement anormal du système entraîne une lésion irréversible. Chez l'enfant, des phénomènes analogues s'observent en cas de cataracte congénitale. L'enfant devint un aveugle fonctionnel, en raison d'une lésion de l'innervation du cortex visuel.

Les considérations précédentes, si elles sont susceptibles de généralisation, ont une importance considérable pour l'homme. Le développement post-natal du cerveau est considérable: son poids est multiplié par 4 de la naissance à l'âge adulte (de 350g. à 1.300g.). Ce développement ne concerne pas le nombre des neurones. L'enfant naît avec un stock de neurones qui ne fera que diminuer progressivement au cours de la vie. Le développement est lié à l'établissement des connexions synaptiques. Cette synaptogénèse dure exceptionnellement longtemps chez l'homme, et est particulièrement intense au cours des deux premières années. La période de prolifération synaptique se poursuit longtemps après la naissance, par vagues successives, jusqu'à la puberté. L'"acquis" se manifeste par la stabilisation sélective.

Conclusion

Les données scientifiques de la biologie ne doivent pas être exploitées par d'autres disciplines à des fins qui ne sont pas les siennes.

Le pouvoir des gènes, souvent déterminé, assure l'unité cérébrale de l'espèce humaine.

Au pouvoir des gènes et aux différences qui peuvent en résulter, se superposent la variabilité importante du phénotype, et l'interaction nécessaire avec le monde extérieur. Cette interaction est

une condition du développement harmonieux du système nerveux central et en particulier du cortex cérébral.

Pendant les diverses périodes critiques de ce développement, chacune marquée par la séquence prolifération-régression stabilisatrice et sélective, il convient que l'interaction avec l'environnement socio-culturel soit adéquate. C'est dire la responsabilité de la société dans sa dimension éducative, puisque des signaux qu'elle lui envoie dépend largement le développement du cortex, c'est-à-dire l'humanité de nos enfants, hommes et femmes de demain.



LA QUADRATURE DU SEXE

André Langaney



Généticien, professeur à l'Université de Genève

Introduction

Masculin-Féminin, la notion de sexe paraît claire et il semble puéril de vouloir pousser plus loin l'analyse quand il s'agit de défendre les droits de plus de la moitié de l'espèce humaine. Pourtant, ces droits sont quotidiennement bafoués, la plupart du temps avec le consentement des principales intéressées. Mais, de même que la brioche n'a pas de sens pour ceux qui sont privés de pain ou de riz, la liberté et l'égalité des droits n'ont pas de sens pour celles que l'on a réussi à convaincre qu'elles n'étaient pas capables d'y avoir accès. L'infériorité **biologique** des femmes se construit en quinze à vingt ans d'éducation animiste, bouddhiste, juive, chrétienne ou musulmane. Tout cela est affaire, avant tout, de construction du sexe et de sa perception dans un cadre social polarisé et contraignant. Elles peuvent, dans certains cas, vivre dix ans de plus et travailler des journées doubles, elles restent pourtant le résultat défavorisé de la construction biologique et sociale de leur sexe. Masculin-féminin, une évidence biologique? Pas si simple...

Un schéma simpliste pour une détermination compliquée:

Les quatre sexes

Sans entrer dans un cours de biologie détaillé, nous devons rappeler que la détermination du sexe d'un individu se fait en au moins quatre temps, que l'on peut résumer comme suit :

- **le sexe génétique**: chacun de nous possède dans son patrimoine génétique de quoi devenir un homme et de quoi devenir une femme. Le devenir naturel d'un oeuf humain est la transformation en embryon, puis foetus femelle par l'application du programme "femme". Toutefois, si le père a apporté, à la fécondation, un "signal mâle"(1), l'embryon cesse d'appliquer le programme "femme" pour passer au programme "homme".

- **le sexe physiologique**: la première conséquence du programme génétique appliqué à l'embryon est de transformer ses glandes sexuelles. Le programme "femme" en fait des ovaires, le programme "homme" des testicules. Les deux types de glandes fabriquent les mêmes hormones, mais dans des proportions très différentes et à des moments très

différents. Le programme "homme" fabrique beaucoup plus d'hormone mâle, notamment à certaines périodes de la vie embryonnaire ou après la naissance. Au cours des premiers mois de gestation, juste avant la naissance et la puberté, en particulier, de fortes sécrétions de cette hormone mâle assurent, chez le garçon, la masculinisation des organes sexuels, des caractères sexuels secondaires (formes du corps, pilosité, poitrine, etc...) et probablement du cerveau.

- le sexe social : mis à part quelques marginaux occidentaux, tous les parents et les systèmes d'éducation du monde ne cessent, depuis la naissance, de renforcer le sexe de l'enfant. La création de différences artificielles de vêtements, d'attitudes des éducateurs, de droits et d'activités construit les perceptions et réactions de l'enfant dans un système masculin ou féminin. Dans une crèche, ou à la maison, les bleus et les roses sont souvent plus différents que les noirs et les blancs, les grands et les petits. A l'âge scolaire, et quelle que soit la mixité, les deux sexes sont déjà construits comme homogènes et antagonistes. Prêts à la guerre, prêts à la conquête...

- le sexe psychologique, ou individuel: le schéma ci-dessus ne tient pas compte, bien sûr, de la variabilité des individus à tous les niveaux: variabilité des gènes, des hormones, des sociétés, des éducateurs et des réactions de chacun à leurs actions. Le sexe final d'un individu est une histoire personnelle, et différente de toutes les autres: tel évoluera dans le conformisme traditionnel ou contestataire, tel autre dans la marginalité ou la folie. Tel sera équilibré ou tourmenté, timoré ou lubrique, obsédé ou abstinent. Le tout en fonction de sa culture, des pressions de son environnement social, de ses réactions et représentations personnelles.

Dès la naissance, biologique et social sont inextricables.

Jean-Pierre Changeux a expliqué mieux que moi comment l'éducation aux différences modifie les perceptions et comportements des individus en stabilisant

des images mentales, des représentations, qui sont évoquées, par association, à chaque fois que la même perception se renouvelle. Un cerveau d'homme et un cerveau de femme sont sans doute déjà différents du fait de leurs imprégnations hormonales pendant leurs développements. Mais, ils le deviennent encore plus chaque fois qu'une perception, doublée d'une émotion, modifie, dans un sens ou dans un autre, les associations de cellules nerveuses qui les constituent. Notre cerveau, notre machine biologique à penser est construite par notre sexe social et individuel comme elle l'est par notre sexe physiologique. Inversement, nos perceptions et nos émotions sont, à la fois, le reflet de ce qui nous entoure et de la structure biologique de notre cerveau.

Il n'est donc pas question d'isoler le biologique du social ou du culturel. Faire jouer les filles avec des poupées ou les garçons avec des canons modifie les cerveaux avec lesquels ils réagiront plus tard, en homme ou en femme. Seuls des simples d'esprit ou des idéologues sexistes peuvent prétendre que des différences de comportements ou d'aptitudes entre hommes et femmes sont innées, ou génétiques, quand garçons et filles reçoivent des éducations et des contacts sociaux totalement différents. Sans nier la possibilité de différences innées, il importe de préciser que celles-ci sont, et pour longtemps, inaccessibles à la mesure dans les sociétés actuelles. L'intrication du biologique et du socio-culturel ne permet pas de séparer leurs effets.

Sexisme, racisme, "autrisme", même combat!

Les arguments visant à démontrer l'infériorité des femmes ne diffèrent en rien de ceux qui sont déployés, ailleurs, pour justifier la domination des Blancs sur les Noirs, des riches sur les pauvres ou des vieux sur les jeunes. Mais ils sont universels et ancrés beaucoup plus profondément dans les mentalités. Les réels handicaps physiques que constituent une force physique un peu moindre, les grossesses, l'allaitement et l'exclusivité quasi-générale (mais culturelle!) des soins aux enfants, constituent autant de handicaps dans la compéti-

tion sociale pour l'accès à l'éducation et aux situations sociales dominantes. Il n'est pas difficile de convaincre celle qui devra, si elle veut rester femme, travailler plus pour obtenir moins, que c'est la nature et non la société qui la cantonne dans son infériorité intellectuelle et économique. De même que l'immigré qui est trop content que son enfant aille à l'école se laissera facilement convaincre que le même enfant est incapable d'aller à l'université, les femmes qui ont conquis le droit de vote et le "droit" au travail se laissent volontiers convaincre que les responsabilités de direction ou les postes gratifiants ne sont pas pour elles. Ce n'est sans doute pas un hasard si, à cette tribune même, deux femmes seulement doivent prendre la parole au cours de cette journée, alors que l'on pourrait s'attendre à en écouter au moins quatre s'il ne s'agissait que d'une question de démographie!

Dans nos sociétés de compétition - c'est un fait et non un souhait - n'importe quelle différence sert à écarter les autres des pouvoirs et des gratifications qui leur sont liées. Racisme, sexisme, "autrisme", en général, sont des moyens commodes de préserver des droits injustes dans la vie quotidienne comme dans la vie politique.

Comprendre avant d'agir

Dénoncer ne sert à rien tant que l'on n'a pas compris où commence et comment s'établit ce que l'on dénonce. Une première donnée évidente est que les stéréotypes sexistes sont, le plus souvent, établis dès le berceau par les éducations sociales et religieuses. Il est complètement illusoire de vouloir libérer les femmes adultes, tant que l'on fabriquera des opprimées conscientes de devoir l'être dans les crèches, dans les écoles et dans les collèges. Les mouvements féministes ont compris qu'il fallait agir avant que le mal ne soit fait et ont commencé à proposer des éducations alternatives. Mais celles-ci tournent parfois au sexisme à l'envers ou bien sont diffusées dans un environnement tellement contradictoire et hostile qu'elles n'ont guère de chance de succès. En matière de sexe, comme de race, il importe d'abord

d'évaluer comment se perçoivent et s'apprennent les différences biologiques, comment les éducations scolaires et parentales interagissent et à quelles représentations mentales elles conduisent, qu'il s'agisse de son vis-à-vis, semblable ou différent, ou bien de soi-même. C'est seulement quand des équipes interdisciplinaires de psychologues et de pédagogues auront clairement établi quand et comment apparaissent les représentations sexistes et racistes qu'il sera possible d'agir de façon profitable et définitive sur les méthodes d'éducation.

Mettre fin aux ségrégations scolaires et sociales

Il est en tout cas un domaine où une première action s'impose, de toute urgence; c'est celui de la liberté d'apprendre ses droits. La ségrégation scolaire qui fait des écoles de riches payantes et des écoles gratuites, des écoles de filles privées où l'on renforcera au maximum, le plus tôt possible, des complexes de supériorité sociale et d'infériorité sexuelle, est certainement l'un des handicaps majeurs de la marche vers une égalité des droits. La responsabilité de l'aristocratie, des églises, des synagogues et des mosquées dans l'oppression des femmes est écrasante et l'école de l'apartheid, quelles que soient ses options religieuses, en est l'un des principaux outils.

La liberté de penser et la conscience de ses possibilités personnelles, quels que soient le sexe et la race d'un individu, ne sont pas des données de la nature. Elles s'apprennent à la maison et à l'école. Il n'est pas question, en France, d'empêcher qui que ce soit d'être mooniste ou hare-Krishna. Mais nos gouvernants s'opposent certainement, à juste titre, à ce que ces sectes ouvrent des écoles où, par un conditionnement simple et fascisant, on retirerait toute liberté de pensée aux enfants.

Comment peuvent-ils alors admettre un pluralisme scolaire dont l'objectif clair est de retirer à certains enfants, en fonction de leurs appartenances sociales, religieuses et de leur sexe, des libertés de

penser et d'agir contenues dans les principes fondamentaux de notre constitution et dont leur éducation familiale les prive?

Conclusion

Il est difficile, en si peu de temps, de ne pas être schématique. Bien d'autres points concernant la construction des comportements sexistes pratiqués ou ressentis mériteraient d'être développés. L'importance est de noter que les comportements d'hostilité aux différents se construisent dans un milieu social, chez nous très favorable. Les préjugés sexuels sont certainement ceux qui sont martelés le plus tôt et le plus profondément; ce n'est pas demain que nous les éliminerons. Toutefois le chemin d'une amélioration de la situation est clair: il passe par une évaluation des méthodes d'éducation et de la réceptivité de ceux qui reçoivent cette éducation. Tout se joue, à la maison, puis à l'école, puis dans les médias. Ce n'est que dans les deux derniers domaines qu'il est possible d'agir directement par la loi et au niveau politique. Il est pour le moins décevant qu'un gouvernement si justement susceptible en matière de défense militaire, rampe devant l'adversaire pour préserver une soi-disant paix scolaire qui n'est que la paix des vaincus.

Si les gouvernants continuent de mépriser l'éducation laïque nationale, le sexisme et le racisme, entre autres, ont de beaux jours devant eux!

(1) Un chromosome Y porteur d'un gène spécialisé dans son spermatozoïde.



SEUIL DE TOLÉRANCE ET COHABITATION

Véronique de Rudder



Sociologue, chargée de recherche au CNRS (Centre national de la recherche scientifique), équipe de recherches sur les migrations internationales

La notion de "seuil de tolérance aux étrangers", systématiquement attribuée aux sociologues n'est reconnue par aucun d'entre eux. Le processus d'authentification du seuil passe par deux alibis "scientifiques": ce sont des chercheurs, des spécialistes, qui l'ont trouvé; il est quantifiable, donc il est vrai...

Tout, dans cette notion, est contestable. L'idée de "seuil" comme mesure des rapports sociaux entre ethnies et cultures différentes, comme borne à la "paix raciale". L'idée de "tolérance", ensuite, comme si les immigrants devaient, comme une douleur, ou comme une nuisance, être plus ou moins "tolérés".

On se réfère moins, aujourd'hui, au "seuil de tolérance" qu'il y a quelques années. Cet abandon, très relatif, vient des critiques que la notion a subies de la part des chercheurs, associations, leaders politiques... Mais il n'est, très souvent, que formel. Tout ou partie de ce qui est intrinsèquement contenu dans le "seuil de tolérance" reste en effet présent dans les discours, les pratiques, les normes institutionnelles... Les idées de "quota", de "dispersion", de "répartition équita-

ble"...en sont les expressions les plus évidentes.

L'un des effets secondaires du succès du "seuil de tolérance" est l'occultation des relations inter-ethniques réelles, telles qu'elles se développent concrètement dans les situations de cohabitation. Celles-ci se révèlent, à l'analyse, autrement plus complexes, et plus riches que ce que l'on en dit généralement. Et surtout, elles font découvrir des **interactions** multiples, conflictuelles et pacifiques.

Le seuil de tolérance et ses succédanés

On l'a dit et redit, le seuil de tolérance n'existe pas. Il n'y a pas de "seuil", il n'y a pas de "tolérance" dans cette affaire... D'où vient alors son "succès", sa "carrière" et son efficacité sociale qui le fait passer pour une évidence? Il ne faut pas s'attacher seulement à l'expression elle-même, mais à ce qu'elle contient.

L'idée de seuil exprime une frontière entre deux univers, un point de passage entre dedans et dehors, fini et infini, connu et inconnu. Le seuil de la

porte limite le chez-soi du chez les autres, ou du chez tout le monde, le seuil de la mort est le franchissement de la vie à trépas, etc...

Employée au sens quantitatif, elle indique le niveau d'un facteur variable à partir duquel une modification qualitative, ou de nature, se produit. Le seuil de solidification de l'eau est à 0°C, celui de sa vaporisation à 100°C...

On voit bien ce que ces significations, appliquées au champ des rapports sociaux, veulent dire. D'abord qu'il existe une frontière, nationale, ethnique, raciale ou culturelle entre les Français et les immigrés, frontière qui indique l'intérieur, le "chez-soi", le "chez nous", le "nous" et l'extérieur, l'étranger, les autres...

Cette frontière est celle qui sépare le sécurisant de l'inquiétant, voire du menaçant.

Tout cela fonctionne implicitement, comme vérité immuable. Or il n'y a rien d'évident dans la définition sociale, collective, du "nous", et, inversement, dans celle des "autres". Ces sentiments d'appartenance, ces perceptions de l'altérité sont des constructions historiques, des représentations du monde qui s'élaborent ensemble, dans une relation dialectique, en même temps que s'organisent les groupes, les sociétés, les nations... Les fameuses "différences" qui marquent les césures, les limites, les bornes, sont-elles aussi, tributaires de l'histoire. Le fait qu'elles apparaissent, selon les époques, comme plus ou moins mobiles, plus ou moins franchissables, ou plus ou moins radicales, montre qu'il faut les traiter avec la même relativité que tous les autres faits sociaux, quel que soit le caractère d'évidence qu'elles revêtent dans une période et pour une société données. Les avatars de la notion de "race" humaine devraient nous apprendre définitivement à ne pas prendre nos classifications pour des vérités révélées. Cette "différence" raciale, que l'on croyait intangible, puisque d'ordre biologique et héréditaire, les sciences naturelles l'ont renvoyée aux historiens, aux sociologues, aux psycholo-

gues, bref, aux sciences de l'homme et de la société, pour examen plus approfondi des circonstances de sa naissance, des variations de son usage, et de ses conséquences sociales et politiques.

Il ne s'agit pas de nier les différences, mais de prendre conscience que celles-ci sont innombrables et multiformes. Le stade premier et ultime de la différence est l'individu... Les classifications que nous opérons - vraies ou fausses, spontanées ou savantes - tentent de mettre de l'ordre dans l'hétérogénéité totale à laquelle nous sommes confrontés. Ce sont des opérations intellectuelles qui sélectionnent certains critères pour rassembler et diviser et, qui, nécessairement, laissent également de côté une multitude d'autres critères. Certaines classifications sont hiérarchiques, d'autres non. Face à toute catégorisation, nous sommes donc amenés à nous interroger sur les modalités de la séparation en classes distinctes, et sur leur contenu. Tous les scientifiques, quelle que soit leur discipline, donnent les clés de l'opération de classification qu'ils ont menée. Tel n'est évidemment pas le cas des catégories qui circulent dans le langage et les pratiques courantes de la vie quotidienne. C'est le travail des sciences de la société de révéler où, quand, comment et pourquoi telle ou telle catégorisation est née, est entrée dans le sens commun, a produit des discriminations, etc...

L'un des contenus implicites de la notion de "seuil de tolérance aux étrangers" est donc l'établissement de catégories nationales, ethniques ou culturelles stables et définitives. Or rien n'est plus mouvant, évolutif, en perpétuelle transformation que les relations entre groupes nationaux, ethniques ou culturels.

Les "autres" d'hier, sont devenus partie intégrante du "nous" (qu'on songe aux vagues migratoires qui se sont succédées en France depuis plusieurs siècles, et particulièrement au cours de celui que nous vivons). Inversement, le "nous", en fonction des enjeux, des compétitions et des conflits peut s'étendre ou se restreindre à l'infini: les frontières de l'Etat national se décou-

pent différemment au gré des guerres, les "minorités" régionales ou culturelles qui composent la nation ne se confondent pas et revendiquent parfois leurs spécificités, les classes sociales opèrent une division transversale à ces groupes, etc...). D'ailleurs, c'est dans l'interaction que se construit l'identité nationale, ethnique ou culturelle qui, pour se poser, a impérativement besoin de se comparer, voire de se confronter.

Quant à l'aspect quantitatif du "seuil", il révèle un rapport magique à la science, ou prétendue telle. Le chiffre "fait" scientifique, au point qu'on ne s'interroge plus sur ce qu'on mesure, et si cela est mesurable... Un maître de la sociologie a parlé, à ce propos, de "quantophrénie", comme d'une obsession de tout chiffrer, aux dépens d'une analyse théorique et pratique des "faits" que l'on prétend étudier. Il arrive qu'en mesurant, on masque ce qu'on mesure. C'est le cas dans la prétendue mesure du "seuil de tolérance" mesure qui d'ailleurs n'a jamais été faite, quoiqu'on en dise, parce qu'elle s'est révélée infaisable.

Il ne s'agit pas de récuser l'intérêt - évident - de la quantification, quand elle est possible, ni l'apport de la statistique dans la connaissance de la société. Mais il ne faut jamais oublier qu'on ne peut, en quantifiant, que mettre en relation des faits qui relèvent d'une même logique de classement, qui possèdent entre eux quelque élément d'homogénéité. La "tolérance aux étrangers" n'est pas de ceux-là. Ce n'est pas un a priori idéologique, c'est le résultat de la recherche.

Tous les chercheurs savent que la quantification entraîne une certaine déperdition qualitative, mais qu'en de nombreux domaines, elle apporte une connaissance que l'analyse qualitative ne peut, seule, fournir. Elle ne dispense pas pour autant de mener cette analyse. Dans le cas du seuil de tolérance, au contraire, le quantitatif et le qualitatif ne se complètent pas, ils s'opposent, et même, s'excluent. Parce qu'on impose l'hypothèse qu'il existe une limite chiffrable aux "bons rapports" entre Français et immigrés, on s'interdit toute

compréhension de ces rapports. Dans quelles conditions politiques, sociales et économiques, nationales et locales, y a-t-il conflit inter-ethnique ou inter-culturel? Quel enseignement tirer des lieux où le conflit n'apparaît pas? Quels types de conflits peut-on observer? Quelles relations de coopération, d'échange, de concurrence? De quoi sont faits et sur quoi se fondent les opinions et les stéréotypes ethniques, nationaux ou culturels? Varient-ils selon les groupes, les classes sociales et comment?... On n'en finirait pas d'énumérer toutes les recherches à faire, d'un intérêt central aujourd'hui, et qui, pour certaines, se mènent dans l'ombre que leur porte, envers et contre tout, le recours au "seuil de tolérance".

Il n'y a pas là de hasard. Sans doute les chercheurs sont-ils coupables de ne pas assez divulguer leurs résultats... mais surtout, ils ne "passent pas la rampe" quand ils le font... On reproche souvent à la recherche de "ne servir à rien". Avec le "seuil", que l'on prétend scientifiquement établi, on détient, enfin, un "résultat" qui sert à quelque chose.

Il sert, d'abord, à imposer une mystification technocratique: la science, la technique et la gestion enfin réunies permettent de savoir ce qu'il faut faire... Il sert, ensuite, à imposer cette norme: le seuil défini, il faut l'appliquer. Il sert, enfin, à définir ce qui doit être toléré, le tolérable, et, par là, implicitement, à définir ce qui est...intolérable.

Car si la notion de seuil recèle un sens, des sous-entendus et une idéologie implicite qu'il faut ramener à la lumière, la notion de "tolérance" en l'occurrence, n'est pas moins discutable...

Il y a "tolérance" lorsqu'on supporte, bon gré mal gré, un désagrément, lorsqu'on endure une souffrance, un affront, une erreur ou une imperfection, etc... Voilà à quoi les immigrés sont assimilés lorsqu'on parle, à leur endroit, de "tolérance". Certes, rares sont ceux qui disent ouvertement ces choses. Pourtant, elles sont bel et bien contenues dans la notion elle-même,

quoi qu'on puisse dire pour s'en défendre.

On ne tolère jamais que l'insupportable. L'appel aux valeurs morales est ici à double tranchant. D'une part, on demande patience, endurance, indulgence et on fait appel à la "largeur d'esprit" qui ne consiste pas à accepter, purement et simplement, la présence immigrée, mais à la supporter, et à la leur pardonner... D'autre part, on demande de s'abstenir d'appliquer les règles normales, les lois en vigueur, comme pour les tolérances grammaticales, mais aussi les maisons de tolérance...

La tolérance est exception. Elle est le privilège de celui qui édicte et fait respecter les lois, donc du dominant. Et il ne tient qu'à lui de cesser de tolérer et d'appliquer la loi dans toute sa vigueur. La tolérance est une faveur que l'on accorde ou que l'on refuse. Ce n'est jamais un droit.

Enfin, la notion de tolérance est utilisée en médecine. Elle désigne la capacité des organismes vivants à intégrer certaines substances ou certains corps qui leur sont étrangers. Pourtant, les greffes d'organes ont montré qu'au-delà d'une certaine quantité de produits allogènes, on observait une réaction de rejet des implants, et des phénomènes organiques pathologiques.

Le "seuil de tolérance" réfère directement à l'immunologie médicale. Les immigrés sont assimilés à des greffons et, pourquoi pas, à du poison... Il convient donc de déterminer la dose admissible par la société qui, elle, est assimilée à un organisme biologique (on dit bien "le corps social").

La fascination qu'exercent les sciences de la nature sur la "sociologie spontanée" ne cesse de produire des contre-vérités, et surtout, de dangereuses idéologies. Encore une fois, la notion de race suffirait à le démontrer.

La métaphore organiciste pour les faits de société suggère toujours l'idée d'un corps tout entier solidaire face aux agressions extérieures. En assimilant les

immigrés à ces dernières, on laisse entendre que la société dite "d'accueil" est une et indivisible, que chaque élément est uni à chaque autre par une relation fonctionnelle nécessaire. La société française se trouve ainsi présentée comme harmonieuse, sans divisions, sans concurrences, sans conflits internes. Non seulement on escamote, par cette voie, les désaccords, les antagonismes et les contradictions qui la traversent et la divisent, mais encore on fait des travailleurs étrangers et de leurs familles les auteurs de divisions. Par le mécanisme classique d'élection d'un bouc émissaire, on charge les étrangers des maux dont souffre la société française et, par là, on la débarrasse de sa responsabilité.

Il est ainsi à remarquer que tout ce qui concerne la vie des immigrés en France porte des appellations applicables au corps humain et à son rapport intérieur/extérieur: introduction, expulsion, assimilation, rejet... (toujours le dedans et le dehors, et la frontière corporelle...).

Autoriser et Interdire le racisme

Le seuil de tolérance réussit une prouesse, celle d'autoriser et d'interdire, dans un même mouvement, le racisme. Il l'autorise par la notion même de tolérance, qui suggère clairement qu'il s'agit d'un mal, nécessaire peut-être, mais d'un mal quand même. Il l'interdit parce qu'il fixe une limite à cette tolérance. En deçà d'une certaine proportion d'étrangers, il convient de les supporter; mais, une fois cette frontière quantitative franchie, l'intolérance peut (doit?) s'exprimer. Ce qui prime, bien sûr, c'est la légitimation du rejet. L'aspect d'interdiction, toutefois, n'est pas à négliger.

En effet, pour des raisons économiques et sociales évidentes, et parce que l'espace de l'habitat reflète les rapports sociaux, les immigrés vivent principalement là où vivent leurs homologues français: ouvriers, ils vivent avec les ouvriers dans les logements, les quartiers, les communes ouvrières, même s'ils subissent, par rapport aux autochtones, une sur-ségrégation ethnique. Les classes dominantes, qui ont tou-

jours préservé leurs espaces résidentiels de toute promiscuité avec les "classes laborieuses et dangereuses" (comme on disait au XIXème siècle) n'ont rien à tolérer: elles excluent les immigrés de leurs territoires, sauf lorsqu'elles les emploient comme domestiques ou concierges, auxquels cas elles leur réservent quelques logements résiduels. Les classes dominées n'acceptent pas sans mal, parfois, la cohabitation avec des nationalités ou des "races" dévalorisées. Par crainte de voir leur statut social, légèrement supérieur (elles font, elles, partie du "corps social" légitime), se dégrader, par peur de perdre ce qu'elles estiment être leurs (maigres) privilèges ou leurs acquis, elles répugnent quelque peu à ce voisinage. D'où les espaces "abandonnés" aux immigrés: bidonvilles, habitat insalubre... D'où, aussi, les modes de logements spécifiques: foyers, cités de transit...

Mais l'ordre social et l'ordre urbain sont perturbés par ces modes d'habitat: certains sont dangereux, d'autres gênent l'édification de nouveaux bâtiments, tandis que les marginalisés refusent de plus en plus nettement les conditions de vie qui leur sont imposées. Ils rencontrent une certaine solidarité au sein de la société française qui conforte leur organisation et leurs revendications. Une certaine normalisation de l'habitat des immigrés - ou du moins d'une partie d'entr'eux - devient nécessaire. C'est alors que le seuil de tolérance est fort utile, puisqu'il tend à imposer aux classes populaires une cohabitation que les classes dominantes refusent pour elles-mêmes.

Elles en tirent quelques bénéfices secondaires: la solidarité qui peut apparaître dans l'entreprise entre ouvriers français et immigrés, sur la base d'une même exploitation, de conditions de travail similaires, etc... est freinée ou contrebalancée par les conflits qui peuvent surgir dans l'habitat, par la concurrence sur les marchés du logement, où il est plus difficile d'identifier un adversaire commun.

La traduction politique du seuil de tolérance est la dispersion des immigrés. Contrairement aux apparences, la notion ne

propose pas une solution à l'alternative acceptation/rejet. Elle en suggère une autre en termes de regroupement/dispersion.

Les immigrés qui vivent dans les quartiers dégradés n'ont pas choisi cette marginalisation, mais ils ont fait, souvent, des espaces qu'on leur avait "abandonnés" des "territoires" de rencontre, d'échange où ils ont imprimé leurs marques culturelles (cafés, commerces, associations...). Le relogement (la politique de re-logement) dispersé, pour cause d'intolérance des Français, détruit les réseaux constitués, structure les communautés. Ce n'est pas un effet pervers, c'est une politique délibérée. On prétexte que, regroupés, les immigrés ne s'intégreraient pas. L'histoire démontre le contraire: les Bretons ou les Auvergnats, au XIXème siècle, les Italiens et les Polonais, entre les deux guerres, ont connu ces territorialisations et se sont intégrés, avant de se disperser, dans les différentes couches de la société.

De même, des recherches ont montré que des relations intra-communautaires intenses peuvent aider - et non freiner - l'intégration.

Mais la conception dominante de l'intégration est individualiste, normative et assimilationniste. Pour être jugé intégré, il faut que l'immigré soit devenu invisible, que plus rien dans ses actes, ses vêtements, ses postures ne le distingue d'un autochtone. Il faut qu'il ne soit plus celui qui vient d'ailleurs, mais celui qui est d'ici. A la limite, il ne devrait plus fréquenter d'autres immigrés...

L'alternative regroupement/dispersion correspond à cette vision de l'intégration, à ce désir d'invisibilisation des étrangers: ou bien ils vivent entr'eux, dans des zones réservées, qu'on ignorera (par peur, mais aussi par volonté de "ne pas voir"), ou bien ils sont saupoudrés, isolés les uns des autres, comme atomisés dans les mêmes lieux de résidence que les Français, où ils devront disparaître...

Si la critique du "seuil de tolérance" a produit quelques effets, ceux-ci ne

sont souvent que formels. La politique de (re-) logement des immigrés est loin d'être sortie de cette problématique en termes de regroupement ou de dispersion. On parle de "quotas", de "répartition équitable" pour les mêmes raisons que celles qui avaient abouti à inventer le seuil. La quantification, l'idée d'un mal à supporter, la rationalisation du "rejet", la conception de l'intégration y sont les mêmes, immédiatement présentes, dès qu'on analyse les discours et, surtout, les pratiques qu'ils légitiment. Enfin, y sont à l'oeuvre les mêmes méconnaissances de la réalité...

La cohabitation

On l'oublie toujours, toutes les situations résidentielles sont des situations de cohabitation. Classes sociales, fractions de classe, catégories d'âge ou de sexe, situations professionnelles, pratiques culturelles, aspirations et projets individuels et collectifs différents, voire divergents coexistent, bien ou mal, dans des espaces que la ségrégation ne rend ni totalement homogènes, ni parfaitement étanches. Partout surgissent des désaccords, des tensions ou des conflits, la plupart du temps considérés comme banals, normaux, inévitables. Ils forment la trame même de la vie sociale, tout autant, et en même temps, que les échanges, les coopérations, les solidarités qui, eux aussi, naissent de la cohabitation...

L'intérêt croissant des gestionnaires et des médias pour les conflits inter-ethniques n'est jamais re-situé dans ce contexte. D'ailleurs, actuellement, il n'est même plus besoin de spécifier quels problèmes précis existent ici ou là... Il suffit d'indiquer la proportion de la population totale formée par les étrangers pour qu'il soit clairement entendu qu'il y a problème, et, notamment, difficultés dans les relations inter-ethniques.

Or tel n'est pas le cas. La majorité des situations de cohabitation pluri-ethniques ne pose pas de problèmes particuliers, différents ou pires qu'auparavant.

Il ne faut ni banaliser, ni surestimer les conflits inter-ethniques. Il ne sert à rien de nier leur existence. Mais, en revanche, l'occultation des relations vécues positivement: bon voisinage, entraide, amitiés, actions communes, sert à quelque chose. Elle sert à masquer les interactions réelles (que l'on songe aux jeunes, et à leurs relations basées sur une identité de situation sociale et l'appartenance à une même classe d'âge, indépendamment de leur origine). Elle sert à confiner les immigrés dans une situation d'extériorité par rapport à la société française, à retarder la prise de conscience du caractère structurellement pluri-ethnique et pluri-culturel de la population, à briser les solidarités...

L'accent mis sur les situations conflictuelles a, en outre, pour effet d'entraver les progrès de la connaissance en matière de relations inter-ethniques. Il faut, certes, étudier les conflits, analyser l'ensemble de leurs causes (souvent bien étrangères au fait même de la cohabitation entre ethnies différentes), leurs modes d'expression, leurs formes de résolution, etc...

Mais l'absence de conflit n'est pas toujours le fruit d'une entente cordiale. Dans le cas des quartiers que l'on nomme "bourgeois", la cohabitation pluri-ethnique n'est pas problématique. Elle s'inscrit dans le cadre des rapports de classes - mais aussi ethniques - qui assurent à tous moments la reproduction des positions respectives des dominants et des dominés. Les logements réservés aux immigrés (on exclut ici les cadres et hauts fonctionnaires étrangers, partie intégrante des classes dominantes) sont directement liés à ces rapports de classe, et sont d'ailleurs marginaux.

Quant aux lieux collectifs, rues, cafés, boutiques... ils sont fréquentés différemment par les Français et par les immigrés, soit parce qu'ils ne s'y trouvent pas aux mêmes heures, soit parce qu'ils ne fréquentent pas les mêmes établissements. Il est significatif que ces quartiers ne soient pratiquement jamais perçus comme pluri-ethniques. Il s'y développe en

effet un déni de la présence immigrée qui, pourtant, secrète ses propres réseaux et même ses propres institutions (église, école, banques, associations, dancings... espagnols dans le XVIème arrondissement, par exemple).

Certains quartiers sont tout à la fois le produit de conflits et faiblement conflictuels. C'est le cas des quartiers centraux des villes à forte implantation étrangère, perçus comme des enclaves ethniques (la Goutte d'Or à Paris, la Porte d'Aix à Marseille, par exemple). Ils ne constituent pas à proprement parler, et quoiqu'on en dise, des ghettos, ne serait-ce que parce que les immigrés n'y sont pratiquement jamais majoritaires, contrairement à ce que tout le monde croit.

L'existence de ces zones d'exclusion des immigrés est évidemment liée au refus de cohabitation que leur oppose une partie importante de la population française, en particulier celle qui a les moyens de s'auto-exclure de toute promiscuité avec les étrangers.

L'image dominante de ces quartiers ("quartier arabe", "quartier chinois") marque les relations complexes qui s'y développent. Le "bon voisinage", les bonnes ententes y sont fréquentes, sur la base d'une similitude dans les conditions d'habitat, souvent inconfortables et précaires. Le militantisme, parallèle ou commun, sur des thèmes partagés (promotion sociale, amélioration et conservation du quartier, opposition au contrôle et à la répression - notamment policiers - anti-racisme et anti-impérialisme...) entrecroisent des réseaux multiformes qui permettent à des relations inter-individuelles, inter-communautaires, associatives... de se développer.

Les solidarités, comme les tensions, sont omniprésentes, à l'intérieur des groupes - ethniques ou autres - comme entre groupes... Le conflit est une éventualité admise. Il arrive que la cohabitation elle-même en soit l'objet lorsqu'elle est vécue, par certains Français, comme imposée et non choisie, parce qu'ils n'ont pas les moyens de l'éviter ou de la fuir (vieux,

implantés depuis longtemps dans le quartier, qui le perçoivent comme "envahi" par les immigrés; ouvriers ou marginaux pour lesquels les immigrés sont des concurrents...).

Le cas des logements sociaux où les étrangers sont, peu à peu, devenus nombreux, et dont on parle tant, est différent. D'origines diverses, les étrangers n'y forment que très rarement des communautés structurées. Les Français qui vivent avec eux, non seulement ne l'ont généralement pas choisi, mais encore souhaitent souvent quitter ce mode de logement pour accéder, si possible, à la propriété individuelle. Pour eux, la crise économique remet en cause leurs projets ou leurs espoirs résidentiels, et ils supportent d'autant plus mal le voisinage d'immigrés qui dévalorise encore plus - objectivement et subjectivement - leur logement actuel.

Toutes les formes du contrôle social qui s'exercent dans les H.L.M. (règlements d'habitation, gardiens, travailleurs sociaux, voisinage...) vont dans le sens d'une uniformisation des modes de vie et d'un repli individuel sur la vie familiale et l'appartement. Les seuls modes d'organisation tolérés sont codés par avance dans leur forme comme dans leurs contenus (comités de locataires). Ce qui est étonnant, dans ces conditions, c'est qu'il y ait tant de cités et grands ensembles où la vie sociale ait réussi à se développer, avec ses conflits, bien sûr, mais aussi avec ses propres modes de résolution... Car il y en a, et c'est la majorité, où des réseaux existent, qui tout à la fois peuvent organiser et franchir les appartenances ethniques.

Les projecteurs sont aujourd'hui braqués sur les problèmes des grands ensembles: isolement urbain, vieillissement et dégradation du cadre bâti, paupérisation des habitants, délinquance des jeunes, heurts "raciaux"... Mais loin d'être éclairante, cette attention, souvent justifiée, mêle tout dans une même image apocalyptique. On s'oriente, aujourd'hui, vers des opérations globales qui visent à tout traiter en même temps (l'urbain, l'architectural, le social) et c'est sans doute une bonne orientation

puisque tout est solidaire. Affirmer cette interdépendance des faits ne doit pas pour autant conduire à leur indifférenciation, à leur confusion, sous peine de stigmatiser encore plus les populations et les habitats concernés, et se condamner par avance à l'échec.

Enfin, il faut aussi parler, ce n'est pas le plus facile, des lieux de cohabitation "sans problèmes", c'est-à-dire sans conflits graves, sans enclavements... Certains vieux quartiers populaires (centre de Paris, ou Belleville, Aligre...) connaissent ainsi des réseaux d'interaction d'une extrême densité. Certes, les immigrés logent, généralement, dans les immeubles ou les logements les plus inconfortables et les plus dégradés, mais les espaces, dans leur majorité, sont pratiqués simultanément, voire ensemble, par les uns et par les autres. Il n'y a pas de dénégation de la présence étrangère, non plus qu'une identification du quartier à un "territoire étranger".

L'image centrale reste celle de "quartier populaire". Les relations intra-communautaires, parfois intenses, se superposent aux relations inter-communautaires, et sont traversées par d'autres réseaux (associations nationales ou culturelles, associations de solidarité, réseau d'assistance, vie de quartier...). Il y a ainsi inter-pénétration des groupes entr'eux et inter-action permanente. Presque tous les habitants sont entraînés dans ce mouvement par la fréquentation quotidienne: marché, école, cafés, vie locale...

Cela ne signifie pas qu'il n'y ait aucun conflit. Bien au contraire, ils sont fréquents, mais ponctuels: l'injure raciste ou le propos insidieux jaillissent ici, peut-être plus souvent qu'ailleurs. Mais, plus souvent qu'ailleurs, aussi, l'accusation de racisme que portera l'immigré pour y répondre sera soutenue par d'autres, Français ou étrangers. Elle en sera d'autant plus infamante.

Les rapports Français-immigrés ne cessent pas, dans ces quartiers, d'être des rapports dominants/dominés, mais ils sont englobés dans une relation générale d'inclu-

sion aux entrecroisements multiples, qui limitent les conflits et leur portée.

CONCLUSION

On est loin du seuil, de la tolérance et autres normes technocratiques de régulation des relations inter-ethniques ou inter-culturelles... Selon les attentes du lecteur, les situations de cohabitation que nous avons décrites lui apparaîtront comme des évidences ou des élucubrations d'intellectuelle. Il n'y a pas de situation idéale, d'où le racisme serait absent et où les relations de domination auraient disparu. La cohabitation ne produit pas d'effet magique qui effacerait, en un lieu et pour un temps donnés, les rapports sociaux et les idéologies dominantes. Mais on ne combat pas ces dernières seulement par des discours. Ce sont aussi, et surtout, les pratiques qui les remettent en cause. Celles que nous avons observées: bon voisinage, entr'aide, coopération, solidarité... proposent, de fait, des contre-modèles.

Certes, ce que la société française nomme cohabitation "sans problème" n'est jamais qu'un équilibre instable, d'où le conflit peut surgir, entre forces d'exclusion et forces d'inclusion, entre forces de rejet et forces d'interaction... Mais n'en va-t-il pas toujours ainsi de ce que l'on appelle la "paix sociale".



INÉGALITÉ ET GASPILLAGE D'INTELLIGENCE

Michel Schiff



*Chercheur au CNRS (Centre national de la recherche scientifique),
commission « Psychologie »*

Les ressources humaines sont notre bien le plus précieux. L'objet du présent rapport est de rappeler que, sous couvert d'efficacité, notre système égalitaire conduit en fait à un gigantesque gaspillage d'intelligence. Bien que plus facile à mettre en évidence chez les enfants des classes populaires, ce gaspillage concerne aussi les prétendues élites.

Quelques thèmes de l'idéologie dominante

Un ministre des Finances, devenu, depuis, chef d'Etat, écrivait en 1972 (1): "Il naît des hommes, il naît des femmes, il naît des filles uniques et des familles de dix enfants, **il naît des enfants doués pour l'étude et d'autres doués pour les travaux manuels.** Ce ne sont pas des inégalités économiques, ce ne sont même pas des inégalités de la Nature, ce sont des disparités, des différences, neutres par rapport à tout sentiment de justice ou d'injustice. Trente ans après leur naissance, certains travaillent de leurs mains, d'autres s'occupent de leur foyer, d'autres accèdent à des postes de commandement, d'autres tournent des films, d'autres enseignent à la génération nouvelle. Leurs vies sont différentes, leurs modes de vie sont

différents: là encore, **les disparités sont inévitables.**"

Les phrases que j'ai mises en gras dans la citation illustrent deux des thèmes de l'idéologie dominante. Le premier thème est la confusion entre différences culturelles et inégalités, en particulier économiques; cette confusion est révélée ici par l'utilisation du mot disparité. Le deuxième thème est celui du caractère fatal de la hiérarchie sociale; implicite dans la référence aux dons, le thème de la fatalité devient explicite à la fin de la citation.

Un troisième thème de l'idéologie dominante atteint largement les milieux scientifiques. D'après cette idéologie, il y aurait contradiction entre le coeur et la raison. Ceux qui luttent pour la justice sociale seraient de doux rêveurs incapables de faire face aux réalités ou bien de vulgaires ignorants. Les chercheurs de gauche eux-mêmes sont victimes de cette idéologie; ils cèdent à la pression de l'idéologie scientifique dans le choix de leurs thèmes de recherche et dans la manière de rendre compte de leur travail. Ces chercheurs peuvent être hommes de laboratoire dans la journée et militants politiques

le soir.

Je n'aborderai pas ici le thème de la confusion entre différences et inégalités, traité dans d'autres rapports. Je m'attacherai surtout à rappeler le caractère irrationnel et ascientifique des thèses relatives au caractère naturel des hiérarchies sociales.

Gaspiller ou ne pas gaspiller: le choix nous appartient

Considérons la question de savoir si l'animal humain est intrinsèquement compétitif ou au contraire intrinsèquement coopératif. La formulation même de cette question est source de confusion parce qu'elle recouvre en fait deux questions distinctes. Pour illustrer cette distinction, considérons deux groupes d'enfants à l'école maternelle.

Au premier groupe, proposons le jeu dit des chaises musicales. Il s'agit d'un jeu compétitif par excellence. Les enfants tournent autour d'un cercle de chaises pendant que l'on joue de la musique; il y a une chaise de moins que d'enfants et au moment où la musique s'arrête, l'enfant qui n'a pas trouvé de chaise est éliminé; le jeu continue jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un seul enfant assis sur la dernière chaise. De par sa structure même, le jeu comporte un gagnant et 24 perdants, dans une classe de 25 élèves. Il est à l'image même de notre système scolaire et social.

A un deuxième groupe d'enfants, on peut proposer un jeu basé sur une idéologie contraire. Comme dans le jeu précédent, les enfants doivent s'asseoir au moment où la musique s'arrête et, à chaque fois, on enlève une chaise. Toutefois, aucun enfant n'est éliminé et les enfants qui n'ont pas de chaise s'assoient sur les genoux d'un camarade. A la fin du jeu, les 25 gagnants sont assis sur la même chaise.

L'expérience montre que les deux formes de jeux sont possibles et qu'elles peuvent toutes les deux entraîner l'adhésion des participants, fussent-ils adultes. Il y a donc un choix à faire, de nature éthique

et politique. Dans le premier choix, il y a un gagnant et 24 perdants, alors qu'il y a 25 gagnants dans le second. Le premier choix n'est donc pas seulement contraire à une certaine éthique; il entraîne objectivement un gaspillage considérable.

Je me permets ici d'insister sur la question du choix, qui m'apparaît tout à fait fondamentale. La possibilité de choix n'est pas simplement un concept philosophique. C'est aussi une réalité biologique qui distingue l'animal humain des autres espèces. Albert Jacquard parle ici d'auto-construction de l'homme. Jusqu'à une date récente, les femmes françaises n'avaient pas le droit de voter; cette loi était aussi rigoureuse que celle qui veut que l'eau gèle à zéro degré. L'eau continue à geler à zéro degré, mais les femmes françaises ont conquis le droit de vote et quelques autres libertés. La Marche pour l'Egalité et la manifestation de samedi dernier montrent que d'autres droits peuvent être conquis.

Un exemple de gaspillage: la sélection sociale des instituteurs

Rapprochons-nous maintenant du système scolaire et social et considérons le recrutement des instituteurs. Rappelons d'abord quelques chiffres sur l'influence de l'origine sociale sur les chances d'accès à l'enseignement supérieur:

Origine sociale

Ouvriers et contremaîtres Cadres sup. & prof. lib.

Chances d'accès au premier cycle	4,6 %	58 %
----------------------------------	-------	------

Chances d'accès au second cycle	2,3 %	52 %
---------------------------------	-------	------

Autrement dit, suivant que l'on recrute des instituteurs à la sortie du Bac ou à la sortie du DEUG, on aura, dans le système scolaire et social actuel, un taux de discrimination sociale qui varie du simple au double. Augmenter le taux de

sélection sociale dans le recrutement des instituteurs, ce n'est pas seulement accroître le gaspillage dans le potentiel d'encadrement de la nation; ce gaspillage se reporte sur la génération suivante, puisqu'il conduit à augmenter la distance sociale entre l'école et les enfants, et donc l'échec scolaire.

Le mythe d'une supériorité et la réalité d'un gaspillage

Avant de poursuivre l'analyse du gaspillage lié à la discrimination dans le système social et scolaire, il me semble nécessaire d'examiner le préjugé suivant lequel certaines cultures, fort honorables par ailleurs, seraient inférieures à la nôtre sur le plan conceptuel. Commençons par rappeler que la numération décimale et l'algèbre ont été inventés par les Arabes il y a plus de dix siècles. Voici quelques exemples moins connus qui contredisent les préjugés habituels.

Des ethnologues sont souvent confrontés à des systèmes de parenté complexes chez des peuples dits primitifs; dans l'un d'eux en particulier, ils ont dû faire appel à un ordinateur pour décrypter le système de parenté. Voici un autre exemple de notre naïveté ethnocentrique. L'utilisation du test du bonhomme dans les études interculturelles illustre cette naïveté. A ce test, qui consiste à dessiner un bonhomme, des enfants du Maghreb testés en Afrique obtiennent un quotient intellectuel de l'ordre de 70; rien d'étonnant, diront certains; les questions ont commencé à se poser le jour où l'on a découvert que les enfants d'une tribu indienne obtenaient un score de l'ordre de 130. Etaient-ils vraiment beaucoup plus intelligents que les enfants de cadres des pays occidentaux? Les chercheurs eurent vite fait de résoudre cet apparent paradoxe: les enfants indiens sont imprégnés d'une culture riche en représentations picturales; quant aux enfants du Maghreb, ils vivent dans une culture où la représentation de l'homme fait l'objet d'un interdit religieux (comme chez les juifs). Récemment, un psychologue travaillant à l'université de Bruxelles a montré comment un test cognitif dérivé d'un jeu africain donnait des meilleurs scores à

des étudiants africains qu'à des universitaires européens (2). Si l'on considère enfin les enfants d'immigrés, c'est, je pense, par une aberration ethnocentrique qu'ils sont considérés comme des handicapés culturels plus que comme des privilégiés linguistiques. A priori, le fait d'avoir accès à deux langues devrait être considéré comme un privilège objectif.

Je pense qu'il faut en finir avec l'idée que les enfants d'ouvriers et les enfants d'immigrés seraient moins aptes à raisonner et à conceptualiser que les autres; il me semble qu'il faut aussi bannir la dichotomie entre l'intelligence pratique et l'intelligence théorique. Une théorie qui ne s'appuierait pas sur une pratique et sur un vécu personnel, c'est-à-dire sur une confrontation avec le réel ne serait pas intelligente.

Au lieu de nous pencher exclusivement sur le prétendu handicap socio-culturel des autres, nous aurions sans doute avantage à mieux examiner les mutilations intellectuelles et le gaspillage qu'entraîne notre propre culture. Bons élèves et anciens bons élèves, nous sommes tous devenus mutilés de l'esprit. Le conditionnement à la compétition scolaire et sociale nous a rendus peu aptes à collaborer avec d'autres, d'où une première source de gaspillage intellectuel. Par ailleurs, nous avons été conditionnés au conformisme: à l'école, nous avons été conditionnés à répondre aux questions que l'on nous posait au lieu d'apprendre à nous en poser et à en poser aux autres; une grande partie du potentiel intellectuel lié à la curiosité a ainsi été gaspillée.

Ségrégation sociale et gaspillage scolaire

Revenons maintenant aux enfants des classes populaires et au gaspillage d'intelligence lié à la discrimination sociale et culturelle. D'après l'idéologie dominante, on ne pourrait lutter contre les inégalités sociales dans l'accès à l'enseignement supérieur qu'au prix d'un nivellement vers le bas. J'ai montré ailleurs (3) que, bien au contraire, la démocratisation de l'enseignement accroîtrait le niveau scolaire de la nation. En simplifiant ici pour les besoins

de l'exposé, voici le principe de la démonstration.

L'expérience montre que les notes attribuées par les prétendus tests d'intelligence aux enfants d'ouvriers sont en moyenne inférieures à celles attribuées aux enfants de cadres. Et certains de prétendre qu'il naîtrait "des enfants doués pour l'étude et d'autres doués pour les travaux manuels". Depuis trois quarts de siècle, les idéologues du QI invoquent une prétendue infériorité biologique des enfants des classes populaires (ainsi que des Noirs, des juifs et de quelques autres). Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que ces idéologues se sont bien gardés de soumettre leur affirmation à l'épreuve de la réalité, comme l'a fait récemment une équipe de l'INSERM (4). L'étude de l'INSERM porte sur des enfants d'O.S. adoptés tôt dans des familles de cadres; les résultats observés montrent l'influence prépondérante de la classe sociale où vivent les enfants.

Certains seront tentés d'utiliser les résultats de cette étude pour renforcer la thèse du handicap socio-culturel. Les enfants d'ouvriers ne naîtraient pas moins intelligents que les autres, mais ils le deviendraient à cause d'un milieu moins stimulant, d'où leurs échecs scolaires massifs. L'analyse quantitative des statistiques scolaires permet de montrer que les tests de QI, en dépit des biais sociaux qu'ils contiennent, n'expliquent pas l'exclusion des enfants d'ouvriers de l'enseignement supérieur. Pour les besoins du raisonnement, acceptons provisoirement de considérer que les QI mesureraient la capacité d'apprendre et supposons un instant que le système scolaire soit effectivement méritocratique. Un système méritocratique permettait à chacun d'atteindre le niveau de scolarité correspondant à son QI. Nous avons vu que la moitié des enfants du groupe privilégié ont accès au second cycle de l'enseignement supérieur. Si le système scolaire était efficace, cela supposerait que le QI nécessaire à l'accès au second cycle soit celui atteint par 52% des enfants du groupe privilégié (soit environ 110). L'observation montre que sur 1.000 enfants d'ouvriers, 15% atteignent ce score, alors

que 2,3% seulement d'entre eux atteignent le second cycle de l'université. Autrement dit, même si l'on néglige complètement le biais culturel inhérent aux tests, on doit admettre que plus de 80 % des enfants d'ouvriers capables d'atteindre ce niveau d'étude sont actuellement éliminés pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'intelligence. Quel gaspillage!

Depuis longtemps, des militants de certains mouvements pédagogiques luttent contre une prétendue fatalité de l'échec scolaire. Dans le vingtième arrondissement de Paris, par exemple, ils ont montré que des enfants socialement désavantagés pouvaient mieux réussir au BEPC que la moyenne des enfants français (5). Les gaspilleurs d'intelligence, les fossoyeurs de l'Université, ce ne sont pas les pédagogues progressistes, mais bien ceux qui cèdent au fatalisme des inégalités sociales.

Gachez cette classe sociale que je ne saurais voir

Un dernier point avant de conclure. On pourra s'étonner que dans un colloque proposé par le MRAP, je parle tant des enfants d'ouvriers et si peu des enfants d'immigrés. Etant moi-même enfant d'immigré, juif de surcroît, je ne prétends pas réduire à sa seule dimension socio-économique la discrimination dont sont victimes les enfants d'étrangers. Le racisme et l'ethnocentrisme culturel ont une existence propre, qui dépasse la seule oppression économique. Mais je pense qu'il y a un piège à confondre les problèmes d'échecs scolaires et de chômage avec ceux des immigrés. Imaginons qu'au jeu des chaises musicales, ce soient toujours les enfants étrangers qui perdent. La cause profonde de leur exclusion serait dans la structure même d'un jeu, où il y a un gagnant et vingt-quatre perdants. Le caractère structurel de l'échec scolaire semble échapper à la plupart des travaux scientifiques consacrés à l'école. Dans ces travaux, l'échec scolaire apparaît généralement soit comme le fait d'un handicap médical ("débilité", dyslexie, etc..) soit comme le fait d'un handicap culturel (enfants d'immigrés) (6).

Conclusion

Le choix que nous avons à faire n'est pas entre une société qui serait chaleureuse, mais inefficace et une société qui serait dure, mais efficace. Il est plutôt entre le gaspillage dans une société compétitive et hiérarchisée et la richesse possible d'une vraie démocratie. Quant au sentiment d'impuissance à propos des possibilités de changement, il s'agit d'une escroquerie de l'idéologie dominante. Par nature, l'Homo Sapiens se construit lui-même, individuellement et collectivement. L'homme est ce que nous voulons qu'il soit. Tout le problème est de vouloir vraiment et de se donner les moyens d'atteindre ce que l'on veut.

DIFFÉRENCIER POUR AIDER, DIFFÉRENCIER POUR REJETER

Rémy Droz



*Professeur de psychologie générale et génétique à l'Université de
Lausanne*

Tâtonnements

Dans notre civilisation et dans notre ère, tout paraît débiter quelque part au 18^e siècle. On commençait à se rendre compte que l'instrument mathématique avait permis de faire des progrès fulgurants à la connaissance et à la compréhension du monde. On pouvait donc légitimement espérer que ce même instrument permettrait de mieux saisir et de mieux comprendre les êtres et les objets qui le peuplent. Nombres, mesures, classifications et calculs sont mis au service de la conquête scientifique des objets, puis à la reconquête - scientifique, s'entend bien! - de l'homme par l'homme.

Les tentatives, les essais et les expériences se multiplient dans un bouillonnement culturel, où les découvertes géniales avoisinent les élucubrations les plus ridicules et les plus farfelues. On découvre la vitesse de propagation de l'influx nerveux, on classe les régions du cerveau selon leurs fonctions et on tente de faire aussi bien pour les bosses du crâne, on quantifie le bonheur, on établit les lois abstraites qui traduisent les relations entre les phénomènes physiques et les événements psychiques qu'ils déclenchent. La mesure de l'angle

facial permet de mettre un ordre scientifiquement fondé entre les singes, les sauvages (qui pendent de leurs palmiers), et cet achèvement de la création qui n'est pas Homo sapiens, mais bien l'homme blanc occidental. On rêve d'analyser la composition-standard du pipi de ce miracle en installant des collecteurs idoines dans les pissoirs de la gare centrale de Vienne, on commence à mesurer ses facultés mentales à l'occasion d'une exposition mondiale. On découvre les secrets de l'organisation biologique, les origines de la vie, les merveilles de l'hérédité et, du coup, l'homme se préoccupe d'assister le Créateur dans sa lourde tâche et propose son savoir pour améliorer la race humaine en éliminant les tarés et en encourageant la reproduction et surtout la multiplication (!) des nantis. Bref, rien n'échappe à la sagacité toujours vive et parfois perverse de ces nouveaux scientifiques.

Bien sûr, depuis toujours, l'homme avait déjà tenté de se comprendre lui-même. La réflexion sur la nature humaine constitue l'un des chapitres-clés, et des plus fournis, de la pensée philosophique. Mais, durant cette époque, une idée toute nouvelle se fait jour. Après Homo sapiens en général,

après les individualités et les singularités humaines produites par Dieu ou par une nature un peu fantasque, nous voyons poindre à l'horizon leurs successeurs: l'homme moyen, accompagné de son alter ego, l'homme normal. Sans être identifiées par les zoologues, sans doute trop besogneux à chercher les chaînons manquants, les espèces *Homo medianus* (et sans doute *mediocris*) et *Homo normalis* ont fait leur entrée.

Après la conquête, la victoire est éclatante. L'individuel et le singulier ne sont plus que les variantes accidentelles, non de l'essence, mais du moyen et de la moyenne. La multiplicité des comportements et des conduites, des attitudes, des sentiments, des émotions et des talents est réduite à des facteurs et des lois dont il s'agit simplement d'établir l'inventaire exhaustif. Et si la nature tente de résister, refuse de jouer le jeu des savants en leur opposant sa diversité insaisissable, ils peuvent toujours descendre d'un petit cran leurs ambitions et cataloguer, classer, catégoriser, établir des typologies et des caractérologies.

Le génial et le ridicule continuent à faire bon ménage: on commence à découvrir le fonctionnement des organes sensoriels et leurs performances époustouflantes; on identifie les caractéristiques du faciès criminel; les manuels des confesseurs et les grandioses (quoique répugnantes) visions de Marquis de Sade sur les variétés de la sexualité humaine sont remplacés par des tentatives de classification qui débouchent sur une pénible combinatoire d'excroissances et d'orifices, et la pédantesque recherche des cas réels; on perfectionne la mesure des facultés innombrables de l'esprit humain - et si on n'arrive pas à les saisir, aucun problème: on opérationnalise avant même la lettre, "l'intelligence est ce que mesure mon test", le tour est joué...

"...und kommst Du nicht willig, so brauch' ich Gewalt! (J.W.Goethe) (1)

La quantification de l'esprit de l'homme

Un immense projet commence à trouver sa forme. Galton avait inventé les tests psychométriques, il avait exigé la quantification des facultés mentales, car "avant que les phénomènes d'une branche de la connaissance ne soient soumis à la mesure et au nombre, celle-ci ne peut atteindre la dignité de science". William Stern, l'inventeur du quotient intellectuel, lance l'idée de psychogramme, sorte de représentation symbolique de l'hypothétique paysage mental d'une âme et celle, tout aussi féconde, de psychologie différentielle, étude méthodique de la variation mentale elle-même. Stanley Hall commence à mesurer les attitudes, on invente les traits de personnalité et leur saisie par les nombres. Sollicités par un gouvernement soucieux de maîtriser les abîmes entre les exigences des programmes scolaires et les résultats de certains élèves, Binet et Simon inventent le premier test d'intelligence. Et ce n'est sans doute qu'une curieuse coïncidence que simultanément, on voit apparaître les premières tentatives de capter, d'un point de vue psychologique, le comportement de l'homme au travail et les efforts, plus pragmatiques puisqu'américains, du taylorisme pour adapter l'homme à la machine et réciproquement.

Cette idylle d'une science en devenir qui développe d'aimables relations de service avec les mondes de l'école et du travail, qui se crée doucement ses champs d'application, est brusquement interrompue par la première guerre mondiale. Tout compte fait: subaine inespérée! On a besoin de soldats, d'officiers, d'artilleurs, même déjà d'aviateurs, et naturellement de nourriture pour les canons. Et on va se servir de ces nouvelles méthodes scientifiques pour trouver à chaque place son homme, et pour affecter chaque homme à sa place dans cette insensée machinerie. La science s'y retrouve: on développe des tests formidables, on dispose d'immenses populations de référence pour les étalonner, les méthodes d'analyse et de contrôle métrique et statistique s'affinent. Finis les tâtonnements; les fondements empiriques et épistémologiques de la psychométrie paraissent assurés.

Les choses sont cependant loin d'être simples. Le nombre d'aptitudes, d'habiletés, de connaissances et de traits de personnalité que l'on peut mesurer est incroyablement élevé (2), les tests foisonnent, bien que toutes ces mesures paraissent être un petit peu parentes les unes des autres. Les modèles statistiques dont on se sert pour tenter de réduire cette diversité à un nombre raisonnable et maîtrisable de facteurs caractéristiques conduisent vicieusement à une nouvelle diversité de représentations contradictoires et incompatibles de l'esprit humain (3). L'image que l'homme se fait de l'homme paraît toujours trop tributaire des projets et des intentions de l'homme qui semble incapable soit de devenir complètement objectif, soit de se comprendre dans sa complexité par les moyens qu'il se donne. Ironie du sort, ce sont justement les méthodes d'analyse de plus en plus perfectionnées qui permettent de formuler le doute et de se demander si la psychologie ne pourra jamais devenir une science exacte parce que son objet est trop mouvant, parce que, finalement, il peut toujours se transformer d'objet en sujet et réciproquement.

Au fond, tout se passe avec quelques difficultés mais, somme toute, pas mal du tout. On peut espérer faire des progrès dans un domaine difficile, mais dont on croit savoir qu'il n'est pas impossible. La fécondité de la recherche empirique est là pour le prouver et pour couvrir les difficultés, la richesse des champs d'application et l'avidité des utilisateurs sont là pour encourager. Les conclusions de Wiggins, par exemple, à la fin de son livre "Personnalité et prédiction", ne sont ni pessimistes, ni même d'intention ironique: "...les méthodes de mesure de la personnalité quelque peu idéalisées... sont presque inévitablement compromises à la lumière des réalités pratiques. Sans exception, toutes les études de mesure de la personnalité restent en-deçà du niveau optimum de l'analyse des critères qui aurait pu guider à la fois la sélection des procédures de mesure adéquates et la manière de combiner les données obtenues. Avant d'avoir développé des mesures du critère plus adéquates, il ne sera pas possible d'évaluer complètement l'efficacité des méthodes contemporaines de la mesure de

la personnalité et de la sélection" (4). Les instruments sont presque bons, il suffit d'y asservir le réel. Une paille.

Mais il y a un noeud.

Ce noeud, un peu gordien d'apparence, présente de multiples facettes et, plutôt que de le trancher d'un coup d'épée digne du héros, nous allons l'examiner de plusieurs côtés pour tenter d'en comprendre la nature.

La valeur de l'homme: la nature du mesuré

Les cartes géographiques sont de véritables miracles. Belles en elles-mêmes, elles véhiculent une densité incroyable d'informations parfois indispensables, souvent utiles. Mais combien de données, tout aussi vitales d'un certain point de vue, manquent. On y cherche en vain des indications sur les havres de paix et autres sous-bois pour les amoureux, on ne saurait y distinguer l'église romaine d'un monceau de plâtre et de carton-pâte, et c'est au plus tard en s'installant à Lausanne, ville de vallons et de collines, que l'on découvre avec surprise que le plus court chemin entre deux points peut être singulièrement tortueux, n'en déplaise à Euclide.

Il en va de même avec la topographie de l'esprit. D'immenses taches blanches subsistent. Que savons-nous des facultés qu'il faudrait pour devenir poète, pour être un bienfaiteur de l'humanité, des qualités spirituelles et mentales nécessaires pour permettre ce mariage contre nature entre l'intelligence et le jugement moral donnant naissance à ce miracle de l'humanité: un politicien honnête? Et ainsi de suite.

En retournant la question, en nous demandant ce que nous pouvons savoir - plutôt que ce que nous ignorons - grâce aux outils de la mesure psychologique, nous apprenons quelque chose et, même, nous croyons comprendre. Le "Zeitgeist" et la "Weltanschauung" du 19e et de la première moitié du 20e siècle ont apposé leurs empreintes aux tests. L'intellect, la science et la technique, l'american-way-of-life

comme apogée transcendante du mode existentiel de l'Occident, se sont sédimentés dans les instruments de mesure. On y mesure bien plus la conformité sociale que le pouvoir de la raison, les attitudes sociales plutôt que la capacité d'établir une relation avec Dieu ou ses symboles, le leadership dans les petits groupes de laboratoire plutôt que la maîtrise de la rhétorique. L'homme de la carte psychologique est étrié et partiel, réduit aux fonctions qui permettent de réussir à l'école et dans un métier façonné par les besoins d'une industrie et d'un capital en pleine expansion. Personne ne songe à nier les autres dimensions de ce qui a fait, peut-être, l'humain: philanthropie, contemplation, religion, philosophie, rires et larmes... mais de là à les mesurer, il y a un pas que l'on ne franchira guère. Tout cela fait sans doute la valeur de l'homme, son humanité, mais cela ne contribue en rien à saisir, à mesurer et à exploiter l'homme en tant que valeur économique. J'insiste et je souligne: les talents, les aptitudes et les habiletés que révèlent en majorité les tests psychologiques constituent des valeurs qu'on peut exprimer en termes d'argent, de salaires par exemple, et dans lesquelles on peut investir.

Il va de soi que l'exploitation de l'homme par l'homme ne date pas d'hier. Dès avant ce qu'on appelle l'antiquité, les barbares respectifs avaient eu pour habitude de mettre à leur service les représentants des civilisations qu'ils avaient détruites afin de leur faire créer leur propre culture. Ce qui est nouveau, c'est l'échelle du phénomène, c'est la motivation purement économique, c'est l'asservissement de la science à l'objectif surtout. On aurait aimé au moins voir faire quelques façons, entendre quelques objections, assister à quelques débats déontologiques de la part des chercheurs. S'il n'y a rien eu ou presque, c'est que les partis sont liés: les économies scolaires et professionnelles ont besoin de la psychométrie pour augmenter leur rendement et, réciproquement, la psychométrie a besoin du concours de ces instances extérieures afin de disposer de terrains d'observation et de champs d'essais pour se faire avancer en tant que science.

Ce qui est nouveau aussi, du moins quant à la forme, c'est que l'intervention du psychologue sur le libre arbitre du sujet (même un simple avis n'est pas innocent s'il est donné par le censé compétent au supposé-supposant ignorant) se fait avec la meilleure conscience et la meilleure volonté du monde. Libre de détermination idéologique, non seulement le psychologue a-t-il la science de son côté, mais il travaille pour le bonheur d'autrui. L'homme qui a trouvé "sa" place et qui est convaincu que c'est bien la sienne est contraint d'être plus heureux que celui qui y est arrivé balancé par les aléas des circonstances, ou même celui qui y est arrivé à force de poignet et d'ambition.

On peut garder ses doutes sur la capacité des tests à cerner l'intelligence et la personnalité de l'homme, sur les fondements et la valeur des analyses qui prétendent démontrer avec la rigueur voulue les dépendances entre caractéristiques psychologiques et réussite scolaire et professionnelle, parce que les critères de réussite des tests sont assez modestes. On leur demande, pour l'essentiel, de faire mieux qu'un classement au hasard, ce qui ne constitue pas vraiment une exigence exorbitante. L'avantage des tests c'est qu'ils sont équitables en apparence, puisque tout le monde est traité comme un numéro ou comme un "élément" tiré au hasard d'une urne statistique, ce qui est sans doute censé garantir l'anonymat et l'objectivité. Leur avantage décisif, c'est qu'ils permettent (enfin!) de remplacer le connaisseur d'homme, qui sait un peu et qui doit prendre ses responsabilités, par des procédures objectives, impersonnelles, aseptiques et hygiéniques. Machinerie, puis machines, se substituent à l'homme et son supposé arbitraire, et tout le monde s'en félicite. On rêve de ne plus dépendre du bon vouloir du prince.

Le psychologue, loin de se sentir l'esclave de la mécanique, y trouve une dignité de prêtre-confesseur-bon-berger: il analyse, il traduit, il interprète, il aide, avec tout le dévouement qu'on est en droit d'attendre de lui. Son travail, qui n'est pas seulement utile et nourrit son homme,

relève de surcroît de la plus pure philanthropie. Aider son prochain, c'est bien ce qu'on peut faire de plus respectable (5). Si l'autre, tous les autres, y trouvent leur compte ou croient l'y trouver, tant mieux.

L'ambiguïté de l'image du psychologue auprès du grand public est bien mieux fondée que ne le pensent les psychologues. Le psychologue devrait nécessairement être déchiré entre les exigences souvent contradictoires de son employeur-bailleur-de-fonds et de son sujet, qui ne sont pas identiques dans un incroyable nombre de cas. S'il ne l'est pas, c'est qu'il se donne bien facilement la conviction de travailler exclusivement pour le bien de son sujet, qu'il aime d'ailleurs appeler son client, au mépris de la signification contemporaine du terme, mais avec une fidélité déconcertante (quoique inconsciente, j'espère) à sa signification étymologique. Ce flou artistique rend naturellement service, car il permet de forclure l'ennuyeuse question de savoir pourquoi une instance X le paie pour s'occuper d'un individu Y. Les contraintes économiques et sociales continuent d'exister, mais il s'avère nécessaire, ou, du moins, agréable d'en refouler le rappel matériel et conceptuel (6).

La valeur de l'homme: différences et égalités

Le pouvoir de différenciation des tests est devenu absolument fantastique. Le test objectif de personnalité le plus répandu dans le monde produit quelques milliards de profils différents et il en existe d'autres qui - sans être complexes ou compliqués - produisent bien plus que 10²⁰ diagnostics différents. Ces nombres sont énormes et notamment supérieurs au nombre d'êtres humains qui peuplent et ont peuplé la terre. Ils sont aussi supérieurs, et de loin, au plus grand nombre de "types" que le psychologue arrive à imaginer ou qu'on parvient tout simplement à maîtriser sur le plan conceptuel. Dans la mesure de l'intelligence et des aptitudes, il en va de même. Le pouvoir de discrimination des tests est donc bien supérieur aux besoins pratiques des psychologues qui visent à des classements en fonction de débouchés scolaires, de

professions ou d'activités professionnelles, d'indications thérapeutiques ou de syndromes psycho-pathologiques. En première approche, le dispositif psychométrique paraît donc non seulement respecter l'individualité de tout un chacun, il la souligne et l'accroît. Mais en apparence seulement car, en général, l'application d'une batterie d'instruments de mesure conduit à des décisions excessivement simples, souvent même dichotomiques: choix ou rejet, classement, enseignement primaire ou secondaire, etc.. Les exorbitantes rigueur et précision d'une métrique sophistiquée conduisent finalement, par réduction, à de très simples catégorisations dont la validité n'est d'ailleurs que partiellement satisfaisante. Mais si les choix sont réduits, on ne saurait cependant en accuser les instruments en tant que tels. C'est la disproportion entre le potentiel virtuel - ou les apparences - et la réalité pratique qui est choquante.

Paradoxe curieux, ce pouvoir de différenciation à base scientifique est acquis à une époque où l'une des devises politiques fondamentales est "Egalité". Egalité des hommes, égalité des droits, égalité des sexes, égalité des chances et ainsi de suite. Après toutes les révolutions, l'égalitarisme fait rage et le pauvre psychologue différentialiste devrait se retrouver honteusement mis à l'écart. Mais il n'en est pas souvent, et jamais longtemps, ainsi. Le psychologue retrouve ses alliés partout: dans les doctrines libérales, dans les contraintes pratiques du capitalisme, dans les exigences de l'industrialisme, dans les besoins des bureaucraties contemporaines (7). L'éloge de la différence peut être faite, sans autre, au nom de la liberté et de la dignité de l'homme, au nom de la justice sociale, au nom de la raison d'état, ainsi qu'au nom d'un recrutement efficace asservi à un quelconque système économique ou social.

La contradiction que l'on croyait percevoir entre le psychologue de l'homme moyen et celui des diagnostics infiniment variés trouve ainsi son image dans l'opposition apparente entre l'égalitarisme et l'individualisme. Antithèse conflictuelle? Pas du tout: on découvre rapidement qu'il

est plus rentable de voir les choses comme si elles étaient les deux faces d'une belle médaille: égalité dans la différence, et différence dans l'égalité.

Malheureusement, au moins l'une des positions n'est pas toute innocente. Dès qu'un critère de rentabilité précède ou accompagne la déclaration de principe, tout change; et nous l'avons déjà vu: le talent est un bien d'investissement. Nous assistons donc à la naissance de nouvelles fonctions sociales et de nouveaux métiers: chasseurs de têtes, chasseurs de cerveaux, chasseurs d'hommes. L'égalité commence à manquer de symétrie.

La valeur de l'homme : élus et rejetés

Contrairement aux traditions de l'esclavage, dans ce nouveau système personne ne paraît être perdant. L'investisseur, l'entremetteur et le sujet-objet de l'opération, le porteur du talent, chacun y trouve son compte à quelques accidents près. Mais la prise de risque fait partie de toute économie et, sans doute, même de l'existence humaine. Pas de perdants donc, tant qu'on est parmi les élus. Mais quand on est rejeté?

Individuellement, le rejet est toujours un drame personnel; au moins une blessure narcissique et, parfois, une tragédie. Car le rejet ne se fonde pas sur un échec - compréhensible, explicable, donc excusable - mais sur le constat quasi objectif d'un manque de qualités actuelles ou virtuelles. Même si la famille de ce qui peut paraître la victime en fera les frais avec le principal intéressé, la situation paraît cependant encore acceptable. "Que le meilleur gagne" n'est pas un slogan publicitaire, c'est un axiome fondamental de notre société, accepté par beaucoup, acceptable pour presque tous, et muni de ses lettres de créance scientifiques, donc de l'odeur de sainteté moderne, à la suite d'une rapide référence à Darwin.

Mais le mécanisme est beaucoup plus vicieux. Le rejet individuel c'est une chose, la contribution à la création de

préjugés sociaux fondés scientifiquement ainsi que les conséquences socio-politiques de cette création en sont une autre, bien plus sérieuse. Tout le monde commence à savoir, comme un "fait scientifiquement établi", que les gauchers, les bilingues, les Noirs et les Peaux-Rouges sont - en moyenne! - moins intelligents que les droitiers, les monoglottes, les Blancs ou les Jaunes, que les femmes ont une représentation de l'espace plus déficiente que les hommes, etc.. L'investisseur en matière de talent n'a, en théorie, même plus besoin de son psychologue. Il lui suffit de connaître les découvertes de la recherche fondamentale et de convertir son savoir en pouvoir, en ne raisonnant plus sur des individus examinés, mais sur les propriétés connues des groupes dont ils proviennent.

Dans son balancement indécis entre la psychologie générale de l'homme moyen et la psychologie différentielle des individus, la psychométrie est tombée sur la poudrière, la comparaison de groupes humains quant à leurs aptitudes respectives. L'incident n'eût été qu'un accident de parcours si les aptitudes étaient des propriétés neutres. Mais aucune propriété de l'homme n'est neutre: des êtres humains ont été persécutés, torturés et tués en raison de la couleur de leurs yeux ou de leurs cheveux, de la longueur ou de la courbure de leur nez. A fortiori, les caractéristiques psychologiques de l'homme ne sont pas neutres puisqu'elles ont potentiellement une valeur marchande. Si le psychologue ne juge pas (et là, je lui fais plus confiance qu'à quiconque), d'autres s'en chargeront pour lui.

La société et la politique égalitaires réagissent, naturellement. Les idiots des villages qui avaient leur fonction sociale, leurs occupations et leur dignité - un peu étriquée, il est vrai - deviennent des cas sociaux, puis les rentiers de l'état social, les employeurs sans droits de ceux qui prétendent les prendre en charge. Des "Equal Opportunity Laws" sont créées pour défendre les intérêts légitimes des minorités défavorisées, mais leur application rigide tourne tout le monde en ridicule, législateurs et défavorisés en premier.

Un mécanisme auto-amplificateur pervers se met en jeu. Identifiant de mieux en mieux les groupes défavorisés à un égard ou à un autre, et leurs besoins, par l'entremise de démarches scientifiques qui vont en se perfectionnant, on est amené à prendre des mesures socio-politiques à leur égard. Destinées à assurer l'équité, ces mesures deviennent rapidement protectionnistes et les défavorisés deviennent les favorisés, sans pour autant en bénéficier autrement que par la lettre (8). Et, réciproquement, les favorisés se retrouvent contraints de défendre autant leurs droits que leurs chances, et leur traitement équitable. Le mécanisme se ferme en boucle et peut recommencer de plus belle.

Dans leurs efforts pour rétablir un équilibre qui paraît rompu, la droite et la gauche se donnent la main: dans le cas de la femme par exemple, les uns pour défendre son droit à la dignité du travail salarié, les autres pour soutenir cette demande notamment à une époque où la main-d'œuvre bon marché fait défaut. D'un côté, on occulte par le silence le coût social global de l'insertion des êtres dans le monde du travail, de l'autre on soutient une demande sociale légitime avec une arrière-pensée très intéressée. Egalité des droits, bien sûr. Egalité des traitements, c'est moins certain: quand les qualifications font trop souvent encore défaut, quand le sexe est un obstacle à l'expérience suivie, à la continuité de la carrière professionnelle et au cumul des années d'ancienneté, quand la réorganisation de la famille et la répartition des tâches et des responsabilités qui y sont liées ne suivent pas les rêves de l'évolution sociale, la discrimination l'emporte sur la différence, et cette dernière n'est plus que handicap et obstacle.

Je crois que je me fais comprendre sans multiplier les arguments et les exemples. Insérés dans une certaine société à une certaine époque, les remarquables achèvements des tentatives pour quantifier l'âme et pour y mettre un prix demandent leur rançon en contribuant à créer de nouveaux préjugés sociaux et en aidant à consolider les anciens. Créations et consolidations à base scientifique - donc objectives, indubi-

tables, vraies et, pour beaucoup, biologiquement fondées - c'est la moindre des choses à une époque où science et technique menacent d'absorber l'humanité.

Conclusions

Le tableau du noeud évoqué que je viens de faire est tracé à coups de brosse trop grossiers pour être fidèle. Mais j'aimerais qu'il traduise - au-delà de la satire et du sarcasme - une inquiétude réelle. S'il peut la transmettre, mon objectif est atteint. Il n'y a pas de conclusions à tirer, sinon un espoir à exprimer.

L'homme n'est bien souvent pas à la mesure de ses réalisations et, avec un peu de chance, il réussira à mettre le désordre là où il y avait un début d'ordre. Dans le cas particulier, ce serait un bienfait.

LE DROIT ET NOTRE REGARD SUR L'AUTRE

Jacqueline Costa-Lascoux



Maître de recherche au CNRS (Centre national de la recherche scientifique), laboratoire de sociologie juridique

Les jeunes immigrés de "La Marche pour l'Egalité" ont proclamé leurs revendications au niveau du droit: égalité avec les jeunes Français, droit de vote, carte unique, double nationalité, autonomie juridique des femmes immigrées. Le droit était ainsi présenté comme un instrument de libération et de reconnaissance; il devait permettre une dignité nouvelle en réponse aux manifestations xénophobes et aux discriminations vécues quotidiennement. Ces revendications s'adressaient en premier lieu à la société de résidence et à ses instances, mais, plus largement, elles étaient destinées à une affirmation publique, y compris pour attirer l'attention de la société d'origine. Le "regard de l'autre" était ici appelé comme une demande de reconnaissance.

Les moments de crise sociale et économique conduisent souvent à une exaspération des comportements jusqu'à la violence xénophobe et le recours à la loi devient pour les immigrés et leurs enfants le moyen de faire respecter les libertés fondamentales. Le droit est ainsi un élément de protection individuelle, mais il est également un facteur de progrès social et de réforme, qui fait accepter aux opinions publiques des degrés supplémentaires dans

l'obtention d'un statut. La légitimité issue du vote parlementaire est fondamentale: l'évolution législative marque du sceau du pouvoir légitime l'acquisition de nouveaux droits. La revendication d'une capacité à agir et à s'exprimer peut alors s'appuyer sur un droit à ester en justice et sur la possibilité d'exercer des voies de recours contre des décisions arbitraires. C'est donc tout un ensemble de garanties et de moyens de défense que vient dessiner un statut.

On sait l'importance de la reconnaissance de la capacité juridique de la femme mariée puis du droit de vote des femmes, du partage de l'autorité parentale entre la mère et le père, de l'égalité entre les enfants naturels et les enfants légitimes introduits progressivement dans le droit français. On sait aussi le rôle de la loi du 1er juillet 1972 dans la lutte contre le racisme et les discriminations à raison de l'origine, de la religion... Les permanences juridiques des associations attestent cette double fonction du droit: défense des libertés individuelles et incitation à un changement des comportements voire des mentalités. La fonction conservatoire s'accompagne d'une fonction normative et symbolique. On peut regretter pourtant que le

législateur, lui-même, paraisse souvent ignorer la vertu pédagogique de la norme juridique en négligeant l'explication des réformes législatives.

Le gouvernement issu des élections de mai 1981, s'est saisi la signification politique et les conséquences concrètes qu'auraient les mesures prises en faveur d'une plus grande égalité de traitement des immigrés avec les nationaux. La réforme du droit des étrangers en France avait été annoncée dans le programme des "101 propositions" du candidat socialiste aux élections présidentielles, puis réaffirmée dès le premier mois de son investiture.

Le secrétaire d'Etat, chargé des immigrés, François AUTAIN, annonçait le 23 juillet 1981, les grandes orientations de la nouvelle politique migratoire: assainir les situations héritées du passé, qui pesaient lourdement sur la condition des immigrés et de leurs enfants; sortir les immigrés de la situation de précarité à laquelle ils avaient été soumis, en instaurant de nouveaux droits qui iraient dans le sens de l'égalité avec les nationaux et l'élimination progressive des discriminations, et d'autre part, une politique internationale de coopération avec les pays d'origine, notamment par le déploiement d'une nouvelle politique "africaine" de la France; déterminer les règles claires, objectives et précises de la condition des étrangers, dans des textes officiels et publiés.

Le droit des immigrés sortait de l'"infra-droit", si fréquemment dénoncé, et il devait conduire à l'égalité de traitement.

La nouvelle politique, ainsi définie, se présentait en trois volets, les trois étant liés: la suspension d'une nouvelle immigration de travailleurs étrangers, c'est-à-dire la confirmation de la décision prise en juillet 1974; l'amélioration des conditions de vie des immigrés déjà installés en France; la lutte contre l'immigration clandestine.

Or, toute l'ambiguïté du droit est là, des mesures qui se veulent complémentaires,

mais qui, en pratique, deviennent souvent antagonistes.

D'un côté, le droit, en avance sur les mœurs, prône l'égalité des droits, fait disparaître des textes certaines discriminations, permet de combattre le racisme des mœurs... D'un autre côté, il participe d'une logique d'exclusion: le droit répertorie, classe, hiérarchise et discrimine au sens rationnel du terme (le mot discrimination renvoie à l'une des facultés les plus nobles de l'homme, celle du discernement...) pour déterminer les bénéficiaires d'un droit en excluant certaines catégories et notamment ceux qualifiés de clandestins ou d'irréguliers.

C'est sur ce deuxième point que nous aimerions insister car il permet d'expliquer les effets pervers des mesures les plus généreuses et le vécu particulier des contraintes institutionnelles chez de nombreux jeunes d'origine étrangère.

Le législateur français de 1981 s'est surtout attaché à **supprimer les discriminations** les plus choquantes et contre lesquelles les associations menaient campagne depuis de longues années. La loi n° 81-973 du 29 octobre 1981 relative aux conditions d'entrée et de séjour a abrogé l'article 13 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, qui obligeait tout étranger résident temporaire à obtenir **pour se marier** l'autorisation du ministre de l'Intérieur. Peu compatible avec le principe de la liberté individuelle, ce régime d'autorisation préalable était depuis longtemps critiqué. Un arrêt de la juridiction administrative (tribunal administratif de Versailles, arrêt "Guerrini" du 25 juin 1981) l'avait même expressément considéré comme contraire à l'article 12 de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme, à laquelle la France est partie.

La loi n° 81-909 du 9.10.1981 a mis fin à un autre régime d'autorisation préalable: **celui applicable aux associations étrangères**. Le décret-loi du 12 avril 1939, traduisait les préoccupations du gouvernement de l'époque, animé du souci de lutter contre l'entrée en France d'agents étrangers

susceptibles de nuire à la sécurité de l'Etat. La vie associative des communautés immigrées s'était vue considérablement limitée par ce décret-loi de 1939, le droit français restant l'un des plus restrictifs de la Communauté européenne, jusqu'à la loi du 9 octobre 1981. Par le vote du projet de loi, repris de la proposition socialiste, le Parlement a abrogé le décret-loi du 12 avril 1939, de telle sorte que les **associations étrangères sont désormais soumises au droit commun**. Elles se constituent et se forment librement comme les associations françaises. Les seules restrictions résultent des possibilités de dissolution (judiciaire ou administrative, selon les cas) des groupements qui, quelle que soit leur nationalité, exercent des activités illicites (1).

Outre la reconnaissance de certains droits civils dont peuvent bénéficier les étrangers, le législateur français a, par ailleurs, accordé des droits qui garantissent un statut et une égalité de traitement au travailleur immigré, en droit social et en droit du travail. L'article 341-6 nouveau du Code du Travail confère désormais aux travailleurs étrangers employés de façon irrégulière des avantages matériels (salaires accessoires, indemnités) égaux aux embauchés régulièrement. Cependant, le principe de non-discrimination dans le droit du travail se heurte à la notion d'opposabilité de la situation de l'emploi et aux mesures répressives récentes contre le séjour irrégulier. L'emploi des travailleurs "sans papiers" - dont on situait généralement les effectifs entre 200.000 et 400.000 (avant la procédure exceptionnelle de régularisation) - soulève de graves problèmes économiques et sociaux, dans la mesure où les intéressés sont condamnés à vivre dans des conditions extrêmement précaires (2).

La maîtrise des flux et la lutte contre l'immigration clandestine forment aujourd'hui les deux axes essentiels de la politique française, présentés comme conditions d'un statut de l'immigré installé en France. Cependant, les contrôles et les sanctions de l'irrégularité finissent par retentir sur l'ensemble de la condition des immigrés en France. La volonté de combattre l'immigration clandestine entraîne fréquem-

ment l'idée d'irrégularité potentielle des immigrés. Cela renforce dans l'opinion publique le lien qui est établi entre immigration-irrégularité-délinquance. Le regard de la société de résidence devient alors celui du soupçon.

Un détenu algérien, en infraction de séjour, décrit ainsi ses relations avec les institutions françaises: "C'est toujours pareil. Le policier, l'assistante sociale, le juge... d'abord, je dois m'asseoir devant un bureau, dire mes nom, âge, lieu de naissance, domicile, situation de famille et de travail, un véritable interrogatoire, écrit, signé, puis enfermé dans un dossier. A chaque fois, je vois ressortir un dossier et ça recommence: ici, en France, on n'arrête pas de vous demander vos papiers, comme si on n'existait que sur le papier et dans des dossiers". Le milieu carcéral est certainement propice à une perception aiguë des contraintes institutionnelles et, aujourd'hui, plus de 40 % de la population en détention provisoire est étrangère. Cependant, plus généralement, la majorité des immigrés et de leurs enfants attestent la préoccupation constante de la justification de leur identité et de la régularité de leur situation administrative au regard des institutions de la société de résidence. Cette "nomination" particulière de soi, que requiert l'administration, impose déjà une définition individuelle hors de la parenté et des solidarités traditionnelles. L'identité, pour un immigré, est constamment une question de preuve, de contrôle et de sanction avant d'être un trait culturel, même si les repères familiaux, ethniques ou de la localité d'origine restent en toile de fond.

Les ambiguïtés de la double appartenance

Il est fréquent de présenter la situation de l'immigré comme un déracinement qui s'accompagnerait d'une situation d'antagonisme entre deux cultures, celle du pays d'origine et celle du pays d'accueil. Le même phénomène expliquerait, avec des variantes, les problèmes d'identité des enfants d'immigrés, y compris ceux qui sont nés dans le pays de résidence, par référence aux parents. L'école, lieu privilégié de

l'acculturation, et la famille, lieu de conservation des traditions, seraient alors les deux principaux vecteurs du conflit culturel.

L'ambivalence du terme "culture" trouve une correspondance dans le vocable usité de "deuxième génération", qui renvoie tantôt à une acception naturaliste, tantôt à une interprétation culturaliste. La dualité culturelle s'exprimerait, de fait, dans des formes particulières de conflits voire de "pathologie de l'immigration", certains clivages dans la personnalité du migrant reproduisant, en quelque sorte, l'inadéquation des deux systèmes culturels et normatifs.

Le conflit de cultures ainsi présenté est souvent fondé sur un postulat, celui de deux ensembles relativement homogènes entre lesquels le migrant tenterait d'établir une relation. L'échec de cette relation introduirait une rupture, une "faille", favorisant diverses expressions de résistance ou d'insadaptation. En même temps, la comparaison des caractéristiques différentielles des deux ensembles culturels fournit l'essentiel de l'argumentation pour appuyer la revendication d'un "droit à la différence", qui préserverait l'équilibre psychique du migrant par la reconnaissance des valeurs de la culture d'origine. L'identité originelle étant sauvegardée, voire institutionnalisée, le conflit culturel deviendrait moins destructeur. Certains sont allés jusqu'à lier le droit à la différence à une théorie de l'"ethnodéveloppement", au profit de minorités qui seraient soumises à une sorte d'"ethnocide culturel", et parmi elles, les immigrés des pays européens.

Paradoxalement, les tenants les plus acharnés du droit à la différence, comme antidote à la déculturation, ignorent fréquemment le fait institutionnel et le poids des contraintes juridiques dans le "choc des cultures", comme si le droit pouvait intervenir de l'extérieur, tel un "garde-fou", mais non de l'intérieur comme un des éléments fondamentaux de l'acculturation. A vrai dire, le droit est un des premiers révélateurs de la condition minorisée du migrant dans la société de résidence;

il participe à la définition du sujet, à sa reconnaissance sociale, à ses diverses expressions et, au bout du compte, détermine sa propre liberté corporelle en limitant le droit d'aller et venir, de travailler (par des limites géographiques, professionnelles et l'opposabilité de l'emploi notamment) et de se marier (jusqu'à la loi du 27 octobre 1981), sous la menace de sanctions administratives ou répressives en cas de non respect des règles imposées. Moyen de défense, le droit peut également être un moyen de discrimination.

Carmel Camilleri (3) et Abdelmalek Sayad (4) ont montré combien le phénomène migratoire est d'une complexité et d'une plasticité dans son évolution, non réductibles à un face à face de deux cultures, de deux entités. Nous pourrions ajouter que les différences sont plus importantes entre deux individus qu'entre les moyennes de deux groupes pour apprécier les qualités relationnelles entre les immigrés et la société d'accueil ou entre les immigrés entre eux. Tous les modes intermédiaires sont possibles dans une perspective dynamique qui dépasse les antagonismes, en vertu d'aménagements, d'adaptations voire de "manipulations" des différents codes en présence assurant une voie individuelle, une stratégie personnelle. Il s'opère, avec la migration, des évolutions comparables à celles observées au sein des sociétés d'origine à travers des couches de la population qui vont des milieux ruraux traditionnels aux nouvelles bourgeoisies urbaines détentrices des leviers du pouvoir économique et politique, celles aussi qui sont détentrices des moyens juridiques.

Les schémas dualistes du conflit de cultures ne peuvent donc, seuls, rendre compte du phénomène migratoire et cela y compris au niveau le plus statique et rigidifié de la norme juridique et des contraintes institutionnelles dont la logique est à base d'exclusion de ce qui est entaché d'extranéité, de déviance ou même de non conformité à la règle. Curieusement, la doctrine sur le conflit de cultures chez les migrants pose le problème en termes voisins de l'acculturation juridique - la nosographie psychiatrique, par exemple, n'est pas

sans rappeler les catégories définies par le droit - mais de façon plus implicite. Le comportement du migrant est, en effet, passé au crible des signifiants des deux systèmes de référence, d'origine et de résidence, à la manière dont le juriste détermine la compétence judiciaire et tranche le conflit de lois, en vertu du statut personnel ou du statut réel. Dans la façon d'aborder les problèmes des migrants, il y a, sous-jacente, l'idée de l'administration de populations sous tutelle avec une logique plus gestionnaire, à raison de l'appartenance à un groupe, que de reconnaissance de l'individu dans son histoire personnelle. Nous retrouvons là l'empreinte de la situation coloniale. L'alternative assimilation/statut autochtone est toujours présente dans les analyses différentielles des comportements des immigrés. Trop souvent, le cas individuel est rapporté à l'antagonisme de deux structures collectives, de deux systèmes normatifs. On dira, certes, que les sociétés traditionnelles reposent sur des systèmes communautaires alors que l'individualisme est une notion occidentale, de sociétés urbaines, industrielles et développées. Mais cela suffit-il à justifier que l'immigré soit envisagé principalement par rapport à son groupe d'appartenance alors que l'étudiant américain sera traité selon son histoire et son itinéraire personnels?

Le droit de l'immigration renvoie à un rapport de pouvoir, à un système de hiérarchie, de normes et de sanctions qui ponctuent la vie du migrant issu d'une société dominée économiquement et technologiquement. Négliger cet aspect, c'est s'exposer à une vision partielle, voire erronée de certains comportements. Lorsque des études comparatives ont été faites sur l'activité professionnelle des femmes immigrées, nombreux furent les commentaires culturalistes différenciant les Portugaises des Maghrébines; peu ont remarqué que les conjoints portugais, ne se voyant pas opposer la situation de l'emploi, avaient un libre accès au marché du travail; non les jeunes femmes algériennes. Il y a toujours une part de vrai dans l'approche culturaliste, mais l'explication exclusive confine au faux sens par un jugement de valeur d'autant plus global que l'on traite de groupes

dépendants. On ne parlera pas - pour reprendre notre exemple - du droit à la différence de l'étudiant américain, mais de celui de l'immigré maghrébin ou africain, parce que la différence est la mesure d'un écart apprécié à partir de l'unité de référence et que l'identité collective remplace bien souvent l'identité individuelle dans les milieux défavorisés de nos sociétés.

Ignorer le phénomène institutionnel dans la condition de l'immigré revient à ignorer le **système de hiérarchie** des normes et des sanctions (jusqu'à l'expulsion, la sanction pénale et la reconduite à la frontière) qui s'impose au vécu quotidien de l'immigré. C'est aussi ignorer le "caractère schizophrénique **d'une condition de morcellement**: les droits des immigrés ont été déterminés, historiquement, selon le découpage des fonctions principales qui leur étaient assignées en tant que producteur et force de travail. La variété des titres de séjour et de travail, les différences notables des droits selon la nationalité et les accords bilatéraux, l'arbitraire des pratiques administratives selon les lieux et les services, le caractère confidentiel de certains textes régissant pourtant des droits fondamentaux (comme le droit au regroupement familial ou à l'accès au marché du travail) ont cloisonné la vie des immigrés en renforçant le **sentiment de précarité et d'insécurité**. Aujourd'hui, les immigrés, encore plus victimes du chômage que les nationaux, se voient à nouveau confrontés à la définition de leur rôle économique. Les licenciements de plusieurs milliers d'O.S. immigrés dans l'industrie automobile tirent argument de la sous-qualification professionnelle et du retour au pays d'origine d'une main-d'oeuvre que l'on continue d'apprécier au regard de sa rentabilité et de sa mobilité.

Pour celui qui ne participe pas à l'élaboration des lois par l'intermédiaire de représentants élus, qui n'a ni la qualité de citoyen ni celle de national et qui se voit ainsi limité dans la jouissance de certains droits, privé de certains autres (tels les droits politiques), l'image de soi, déjà dévalorisée sur le plan socio-pro-

fessionnel, est celle d'une marginalité sociale. L'immigré n'entre pas dans la sphère du droit et des institutions en tant qu'acteur politique, mais en tant que "client" ou "usager" des services. Il y a là un lien de dépendance, parfois d'assistance, qui, très vite, peut être ressenti comme un lien d'aliénation.

Le malaise de la condition immigrée

Ainsi, le droit permet de porter un éclairage contrasté sur le malaise de la condition immigrée dans son rapport aux institutions. Mais, plus encore, il permet d'appréhender certains aspects de contrainte, qui retentissent sur l'ensemble de sa vie quotidienne. Caractérisons quelques-uns de ces aspects que le droit permet de lire avec plus d'acuité.

Premièrement, le poids de l'histoire, notamment coloniale, qui pèse sur la condition immigrée au point que même lorsqu'un législateur affirme l'égalité des droits fondamentaux et le caractère exceptionnel de l'expulsion, le vécu du droit reste celui de l'exclusion, de la discrimination et de la précarité. La perception des nouveaux textes, adoptés depuis Mai 1981, en milieu immigré en est un bon exemple. La crainte de l'expulsion reste présente alors même que la loi du 29 octobre 1981 a considérablement limité les cas d'expulsion - en dehors de la procédure d'"urgence absolue"... Il est vrai que c'est désormais la reconduite à la frontière (mesure pénale et qui peut être d'application immédiate) qui a remplacé l'expulsion pour éloigner certains étrangers du territoire national.

Deuxièmement, le caractère dominant des hiérarchies internationales, économiques et technologiques. L'immigré porte en lui et avec lui l'image de marque de son pays d'origine, comme un sceau apposé sur sa culture d'origine. Tout travailleur immigré sait qu'il est un enjeu dans les négociations internationales et que sa reconnaissance dépend du prix des matières premières ou des investissements accordés, non seulement au niveau des accords entre Etats, mais dans les représentations de l'opinion publique. La situation est ressentie comme

particulièrement injuste par les enfants d'immigrés nés dans le pays de résidence, et dont le sort dépend tout autant des stéréotypes véhiculés sur le pays d'origine, pays qui n'est souvent, pour eux, qu'un lieu mythique et de vacances. Mais nombreux sont ceux qui finissent eux-mêmes par intérioriser le "stigmata" du pays d'origine en se transformant en porte-parole ou en "porte-drapeau" d'un pays avec lequel ils n'ont que peu de liens.

Troisièmement, le vécu de l'insécurité. Les médias associent fréquemment immigration et insécurité pour la société d'accueil. Ils oublient de dire l'insécurité vécue par les immigrés, pas seulement du fait d'agressions ou de propos racistes, mais aussi des tracasseries administratives, des pratiques discriminatoires dans l'emploi et de la menace de sanctions en cas d'irrégularité. Les "contrôles au faciès" ne sont pas seulement un filtrage aux frontières, ils sont l'application du droit, celui qui impose à tout étranger de justifier de son identité et de la régularité de sa situation administrative, avec le choix que cela implique dans la pratique sélective des contrôles. Faut-il s'étonner que bien des "paroles" d'immigrés se fassent sur le mode "persécutatoire"?

Quatrièmement, le morcellement des droits dans la société de résidence. L'unité juridique que représente le sujet de droit dans un ensemble national est inaccessible à l'immigré demeuré étranger - non citoyen. Celui-ci a des droits dans le travail, dans sa vie familiale, culturelle, mais de façon fragmentaire. La revendication du "titre unique" présentée par des associations semble répondre à une partie des aspirations à une identité plus unitaire, même si ce titre rappelle le certificat de résidence des Algériens et présente le danger d'un lien étroit entre le travail et le séjour, voire des facilités d'informatisation des titres d'identité. La revendication de la carte unique, rejoint celle du statut de migrant; mais ce titre, évidemment, ne pourrait bénéficier qu'à une catégorie privilégiée d'étrangers, créant de nouveaux clivages au sein des populations immigrées, notamment en accentuant la marginalisation

des "irréguliers".

Cinquièmement, la définition d'une identité "extérieure". La carte nationale d'identité, permettant de circuler librement dans de nombreux pays, est le symbole d'une identité attestée et contrôlée par l'administration. Les divers repères qu'elle implique sont ceux d'une vie sociale déclarée à l'officier d'état-civil, dans le cadre étroit de relations d'une famille nucléaire susceptible de se modifier considérablement sur la durée d'une génération. On a pu dire que cette conception de l'identité allait de plus en plus dans le sens d'une reconnaissance de l'individu immatriculé à la sécurité sociale. Or, c'est cette identité à laquelle l'immigré doit satisfaire pour exister et pour pouvoir bénéficier des avantages attachés à cette définition juridique. La notion est fondamentale au point d'être liée à l'idée de personnalité juridique pour le national; mais elle sera un ensemble de repères sociaux pour l'immigré habitué à se situer dans une autre généalogie et un autre réseau d'appartenance. Les cartes perdues, volées, trafiquées, déchirées sont autant de gestes signifiants chez de nombreux migrants du refus ou du conflit engendrés par ce repérage de soi. Le droit de la société de résidence dessine le profil d'un individu, sujet de droit dont la personnalité correspond à un statut socio-professionnel et à la culture d'une société ayant un certain développement industriel et technologique.

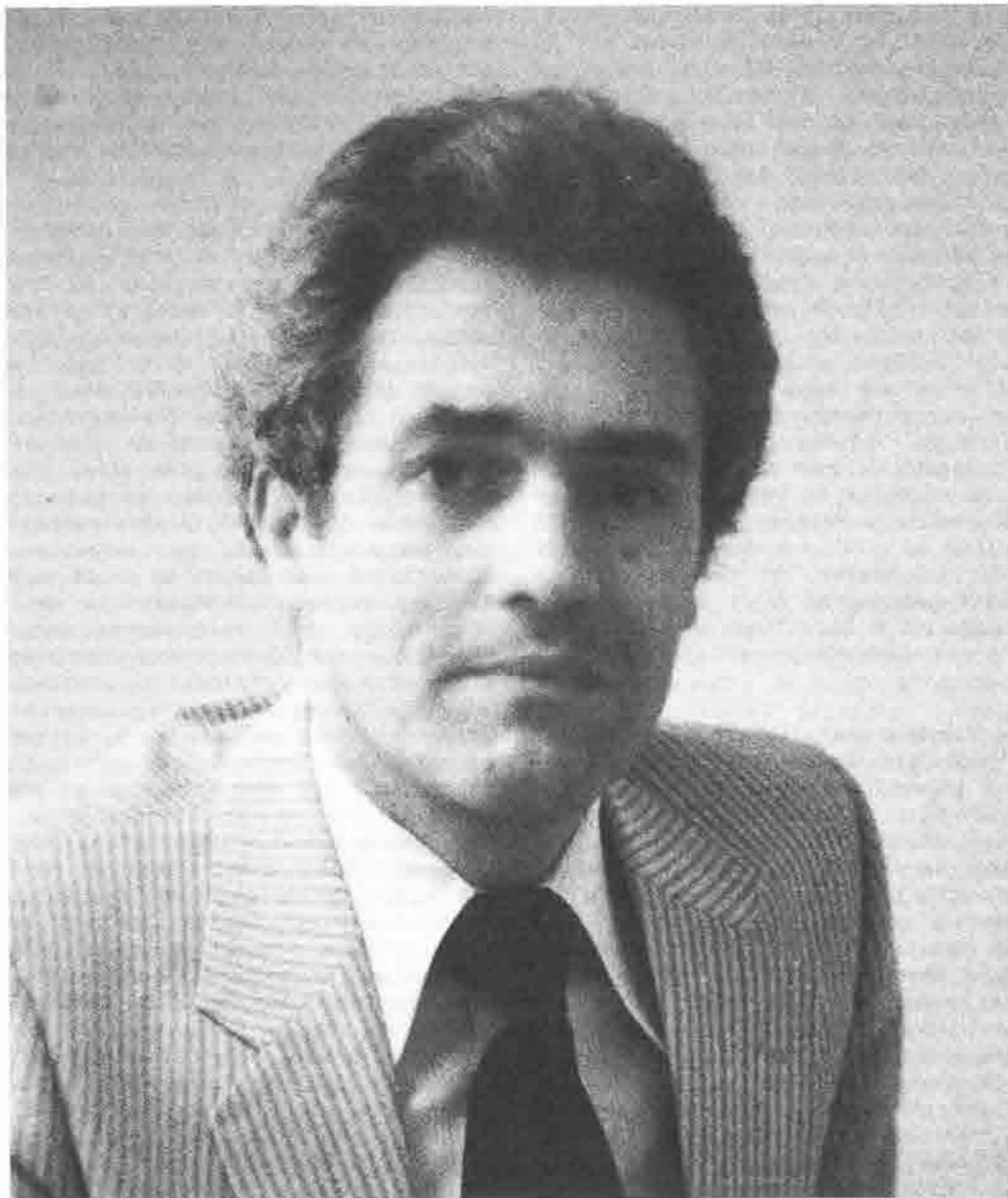
Enfin, le dilemme assimilation et/ou extranéité. L'évolution du discours, de l'assimilation à l'insertion en passant par l'intégration, révèle le malaise issu de la condition d'extranéité qu'on voudrait ne pas marginaliser ou d'une situation de minorité qui ne nuirait pas à l'unité nationale. Le droit français semble particulièrement égalitariste, mais dans un cadre national relativement homogène. En milieu immigré, la crainte de trahir ses origines est fréquente, surtout chez les Algériens marqués par une longue guerre d'indépendance. Mai, là encore, la façon dichotomique de poser le problème correspond à des choix institutionnels, et non nécessairement à une réalité culturelle. D'autres systèmes juri-

diques ont montré la conservation des moeurs et des mentalités au sein de minorités intégrées à un ensemble national. Les débats sur l'identité renvoient inévitablement aux débats sur la nationalité (5). Les enfants d'immigrés ressentent de façon particulièrement aiguë le problème. Ne les enfermons pas dans des "différences" prédéterminées, qui ne pourront aboutir qu'à des réponses de fuite, d'angoisse ou d'agressivité. Mais la condition particulière de ces enfants d'immigrés, qui n'ont pas choisi d'émigrer et qui ont acquis une meilleure connaissance des institutions françaises, se présente déjà sous d'autres traits que le vécu des contraintes institutionnelles de leurs parents.

La condition juridique des enfants d'immigrés avec la variété de leur statut national souligne les contradictions du droit face aux problèmes de l'immigration. Le droit discrimine, classe, hiérarchise; il constitue un langage d'autorité qui impose un ordre de valeurs. Par là-même, le droit national des sociétés d'immigration risque d'accentuer la relation de domination sur des communautés d'origine étrangère qui se forment de plus en plus en minorités à la recherche d'une égalité de traitement avec les nationaux tout en revendiquant leur spécificité culturelle. Le droit joue donc à la fois comme discriminant le national de l'étranger, mais aussi comme un moyen de reconnaissance des droits fondamentaux à l'encontre de certaines discriminations. Il s'agit d'accepter cette ambiguïté sans attendre des solutions juridiques plus qu'elles ne peuvent apporter. Celles-ci répondent à des principes tout en aménageant un calcul d'opportunité politique et des espaces de souveraineté. L'imbrication des niveaux de droit est ainsi au centre même des conflits de lois nés de la situation migratoire. Les progrès du droit vont dans le sens d'une nouvelle identité individuelle, moins dépendante des cadres nationaux et plus soucieuse des droits de l'homme.

RÔLE DE LA DIFFÉRENCIATION DANS LES STRUCTURES SOCIALES

Jean-Pierre Dupuy



"Une théorie générale de l'"i-négalité", s'il en faut une, doit être centrée sur les sociétés qui lui donnent un sens, et non sur celles qui, tout en présentant certaines formes, ont choisi de la nier. Ce doit être une théorie de la hiérarchie..."

Louis DUMONT, *Homo hierarchicus*

Il n'est pas facile de parler du racisme en termes neutres, objectifs, où l'affectivité n'a pas sa place, voire de façon "scientifique", comme nous y invitent les organisateurs de notre colloque. S'il est un reste de sacré dans nos sociétés, c'est bien celui qui s'attache à la défense des victimes, des exclus, des rejetés de toutes sortes. Malheur à celui qui déroge à cette règle sacro-sainte. Voilà pourquoi sont si peu nombreux ceux qui se reconnaissent ouvertement racistes, alors même que nous savons tous que le bacille de la peste est en chacun de nous et qu'"il ne meurt ni ne disparaît jamais..."

Ce préambule n'a pas pour objectif

de préparer mes lecteurs ou mon auditoire à lire ou à entendre un discours raciste. Il se trouve cependant que je vais être conduit à critiquer un type de discours antiraciste. La délicatesse du sujet aidant, ainsi que l'éventuelle maladresse de mon exposition, certains pourraient être tentés de faire l'amalgame. Je suis d'autant plus embarrassé que celui qui, en France, s'est fait le champion de ce type de discours est notre ami Albert JACQUARD, dont j'admire l'oeuvre et estime la personne. Le combat courageux qu'il mène avec d'autres hommes de science contre toutes les formes d'ignorance et de bêtise qui sont à l'origine de tant de haines et de tant de mépris, ce combat n'est pas en cause et mérite d'être salué et encouragé. Je souhaiterais simplement qu'il fût mené au nom d'une exigence politique et éthique clairement formulée et non pas au nom de la science. Car si la science a son mot à dire dans l'affaire, ce n'est que dans certaines limites, bien vite atteintes. Au-delà, sa caution devient inefficace, inopportune voire contreproductive. Celui qui mobilise "la science face au racisme"(1) ne voit pas qu'il se laisse piéger en acceptant de combattre sur le terrain choisi par l'adversaire. Il reste aveugle par là même aux sources du mal qu'il veut extirper.

Voilà ce que je voudrais argumenter. J'ai choisi ce thème en réaction à l'intitulé même de notre rencontre : "Différences et inégalités. Colloque scientifique".

Je partirai d'une citation d'Albert JACQUARD, précisément: "...Tout, dans l'apport actuel de la science, nie les hiérarchies en valeur et par conséquent nie que l'on puisse fonder un mépris quelconque sur la connaissance du réel (2)".

L'argumentation qui étaye cette double affirmation est bien connue. La nature ne nous présente que des différences, c'est-à-dire une diversité dont les éléments ne sont pas hiérarchisables. Ce sont les hommes, ou plutôt leurs sociétés qui, sur ce matériau brut, bâtissent des hiérarchies en valeur. Ceux qui prétendent trouver dans la science, entendue comme connaissance vraie de la nature, un principe qui légitime ces hiérarchies en valeur, sont donc des imposteurs.

Il y a un point fondamentalement juste dans cette argumentation: la science ne saurait déceler dans la nature telle qu'elle réussit à la connaître une quelconque hiérarchie en valeur. Mais c'est pour une raison fort simple et tout à fait "incontournable", comme on dit aujourd'hui: c'est que le mode de connaissance qu'elle institue exclut par construction une quelconque référence aux valeurs. Fondée sur la séparation entre l'être et le devoir être, elle cherche dans les faits seuls une vérité universelle que la diversité et la relativité du monde hiérarchique des valeurs semblent à jamais incapables d'approcher. Si la valeur opératoire de ce mode de connaissance qui exclut la valeur est immense, comme l'aventure de la science moderne nous le prouve depuis trois siècles, il n'en constitue pas moins une lecture particulière de la Nature, qui fait partie d'une histoire, cette "histoire humaine de la Nature" dont parle MOSCOVICI. Ce sont les hommes qui interrogent la Nature et y trouvent ou non des valeurs, de la même façon que ce sont eux qui bâtissent la Cité en référence ou non à telles ou telles valeurs. Et l'on sait qu'avant la séparation introduite par l'avènement de la science moderne, l'in-

terprétation de la Nature et l'institution de la Cité obéissent au même modèle, celui précisément d'un cosmos hiérarchisé en valeur.

En résumé: s'il est vrai que la science moderne ne trouve nulle part de hiérarchie ni de valeur, c'est que le filtre qu'elle comporte lui interdit d'en trouver, et non pas en raison des propriétés inhérentes à une Nature conçue comme indépendante des catégories et des instruments par lesquels nous l'appréhendons. Cela certes suffit à ruiner les prétentions de ceux qui s'appuient sur l'autorité de la Science pour justifier une organisation inégalitaire de la société. L'homme de science a ici un rôle important à jouer, en refusant de couvrir de son autorité, précisément, les utilisations abusives que d'autres font de ses travaux. Mais là s'arrête son rôle, sous peine d'abuser lui-même de cette autorité. Car c'est la raison même qui fait que l'on doit combattre la proposition: "la science prouve qu'il y a dans la nature et dans la vie de la hiérarchie en valeur", qui nous amène à rejeter avec la même force l'affirmation: "La science nie qu'il y ait de la hiérarchie en valeur".

Là où les choses deviennent graves, c'est lorsque l'homme de science, emporté par son élan - et j'en connais -, distend le sens de l'affirmation précédente en lui faisant dire: la science prouve qu'il ne doit pas y avoir de hiérarchie en valeur dans l'organisation de la cité humaine. C'est une double extrapolation abusive que de passer de l'être au devoir être, et de la nature à la société. Ce n'est pas parce que la science voit dans la nature une variété infinie de différences non hiérarchisables que l'organisation sociale devrait répondre au même modèle. Pour s'être bâtie sur le seul mode opératoire, ce qui lui a valu et lui vaut ses succès prodigieux, la science moderne paye un prix: de n'avoir rien à dire sur la conduite souhaitable des affaires humaines. La grande tentation à laquelle elle se doit de résister est de se refuser à payer, forte de ces succès, le prix en question, et de légiférer dans des domaines où elle se présente, par nature, en étrangère.

Il y a dans la citation d'Albert JACQUARD autre chose qui me gêne profondément: c'est le "par conséquent" qui relie les deux moments de son affirmation. Ce "par conséquent" suggère que le mépris pour l'Autre irait de pair avec une organisation sociale qui hiérarchise les êtres en fonction d'un critère de valeur. Or, mon sentiment est que ce présupposé est exactement contraire à ce que nous enseigne l'étude comparative des sociétés humaines et de leur histoire. Cela nous mène à la question des sciences de l'homme et de la société.

Quelle égalité?

Dans la citation de JACQUARD comme dans tout ce qui précède, le mot "science" valait bien entendu pour l'ensemble des sciences de la nature et de la vie. Qu'en est-il des sciences humaines, et que penser de la proposition qui affirmerait: "tout, dans l'apport actuel de la science (de l'homme et de la société) nie les hiérarchies en valeur"?

La question devient ici beaucoup plus difficile, ne serait-ce que parce qu'il n'y a pas dans les sciences sociales ce consensus apparent qui donne aux énoncés des sciences "dures" leur caractère de vérités universelles. (Je dis "apparent", car la sociologie des sciences nous a montré que le consensus en cause s'obtenait au prix de l'écrasement des paradigmes concurrents). Il n'y a même pas dans les sciences sociales de consensus sur la question de savoir si elles doivent ou non être "wertfrei" (libres de valeur). Aussi bien, lorsque dans la suite je vais me référer à certains travaux, on pourra toujours m'objecter que je les ai choisis à dessein, parce qu'ils servent ma thèse. Cette objection ne me touche guère, car je n'ai nullement l'intention, quant à moi, de m'abriter derrière l'autorité de ces travaux pour prétendre délivrer une vérité incontestable. Si je les ai choisis, c'est bien sûr qu'ils rencontrent ma sensibilité et ma propre réflexion, mais surtout parce qu'ils montrent que le problème de l'égalité et du racisme est hélas bien plus complexe que des idées reçues, généreuses, mais souvent simplistes, le donneraient à penser.

Je fais référence à des recherches qui se situent dans la grande tradition de la sociologie et de l'anthropologie françaises, jalonnée par des œuvres aussi importantes que celles de Tocqueville et de Mauss. C'est dans l'œuvre contemporaine de Louis DUMONT que l'on trouve, admirablement exprimé, ce que cette tradition a à nous dire sur le problème qui nous occupe (3). Je m'intéresserai aussi à la philosophie politique française d'aujourd'hui dont les réflexions, inspirées par la tradition dont je viens de parler, portent sur la fragilité constitutive des démocraties et la critique du phénomène totalitaire. Je pense en particulier aux travaux de Marcel GAUCHET (4). Le point commun de ces diverses références, c'est qu'elles ne craignent pas de prendre sur l'histoire de l'humanité une perspective cavalière, et d'en détacher une partie, baptisée globalement du nom de "modernité", qu'elles opposent à tout le reste comme constituant un phénomène exceptionnel (5). Or, ce qui est exceptionnel dans la société moderne par contraste avec toutes les communautés traditionnelles, selon ces vues, c'est la conception égalitaire du lien social. Cette conception se présente comme une rupture radicale avec le principe hiérarchique qui gouvernerait l'ensemble des sociétés humaines, à l'exception précisément de la modernité. Pour prendre au sérieux cette opposition, il faut évidemment accepter cette idée que ce qui distingue la modernité, ce n'est pas l'inégalité, mais l'égalité: non pas parce que cette égalité serait réalisée dans les faits, bien au contraire, mais parce qu'elle est le foyer de l'imaginaire social des sociétés modernes. Comme l'écrit François FURET, il faut donc, avec TOCQUEVILLE, entendre "par démocratie (...) non un état social réel, mais la perception égalitaire du rapport social, **normalement hiérarchique** (au moins à en juger sur l'histoire humaine), par les acteurs de ce rapport. Perception égalitaire qui à son tour modifie la nature de ce rapport, même quand il est resté totalement inégal (6)". Et Philippe RAYNAUD, dans un commentaire de GAUCHET, d'ajouter: "on conçoit aisément que ce n'est possible que par une rupture complète avec tout ce que suppose la théorie marxiste de l'idéologie: une telle conception de la "démocratie"

n'est possible que si l'on renonce à considérer l'égalité "formelle" comme une dissimulation de l'inégalité sociale "réelle" pour comprendre comment la perception "démocratique", égalitaire, du lien social (qui ne va pas sans l'affirmation du caractère relatif des hiérarchies) est à elle seule le premier principe du dynamisme propre aux sociétés modernes (7)."

Tel est donc l'axe principal des recherches sur lesquelles j'appuie mon argumentation. Il serait bien téméraire de les juger "réactionnaires". Leurs conclusions ne manqueront cependant pas de choquer des esprits accoutumés par un marxisme vulgaire à subsumer toutes les formes d'inégalité confondues sous une même catégorie: celle de la domination et de l'exploitation.

Afin de ne pas introduire trop abruptement des idées qui risqueraient fort de ce fait d'apparaître bien abstraites, je souhaiterais procéder à quelques notations préalables.

La citation de JACQUARD que j'analysais tout à l'heure est extraite des Actes d'un Colloque fort intéressant organisé en 1981 par les Rencontres Internationales de Genève et consacré à l'"exigence d'égalité" (8). On y trouve abondamment développés les thèmes bien connus de la critique des inégalités sociales, et le nom de BOURDIEU, entre autres, est souvent prononcé. Il est d'autant plus remarquable que l'une des rares interventions qui ait vraiment marqué le Colloque, en ce sens que tous, ou presque, ont su par la suite à se situer en fonction d'elle, ait détonné par rapport à l'esprit général de la manifestation. Il s'agit de la "réverie scolaire, pédagogique" du philosophe (et poète à ses heures) grenoblois, Pierre SANSOT. Je ne résiste pas au plaisir de la citer longuement:

"J'aurais voulu montrer (...) qu'une école primaire comme celle que j'ai fréquentée - et que vous avez peut-être aussi fréquentée - était certes une école hautement hiérarchisée, ritualisée, mais qu'elle respectait pourtant au mieux l'être humain. Voilà donc un nouveau paradoxe,

sorte de contre-utopie à l'égard des modèles qu'on nous présente. Car comment se présentait cette école? Il y avait le maître, le maître au singulier, dans sa singularité superbe et terrible, il n'y avait que lui. Il possédait tout le savoir. Les maîtres que j'ai connus n'avaient pas l'humilité actuelle de ceux qui disent connaître très peu de choses. Et il était très beau qu'ils s'identifient ainsi au savoir, connaissant aussi bien la géographie de la Bessarabie que le calcul algébrique. Le maître terrible. Il pouvait nous faire taire, nous faire venir au tableau, nous mettre à la porte, il pouvait nous donner des coups de règle, il avait le droit superbe d'inscrire le jour, chaque matin. Tel l'empereur de Chine, il instituait le jour...

L'enfant était-il dominé pour autant? Était-il écrasé? Nos pédagogues modernes seraient certes effrayés et dénonceraient ce premier joug, cette servilité, cette compétition que la société bourgeoise va ensuite reproduire (vous voyez aisément ce qu'un BOURDIEU pourrait tirer d'un tel examen). Or, personnellement, je dirais plutôt que c'est parce que le maître était superbe, exilé hors de nos sphères, que jamais personne n'aurait pu se détacher des autres. Le groupe gardait son homogénéité. Nous étions tous semblables. Aucun d'entre nous ne pouvait se signaler aux yeux du maître. Mais, me direz-vous, voilà le meilleur exemple de soumission! Je ne crois pas car, d'abord, et malgré tout, il y avait des sourires, des silences, des manières de s'absenter loin du regard du maître, ensuite, ce maître était tellement lointain qu'on ne pouvait se comparer à lui. Car, peut-être, ROUSSEAU le disait déjà, le comparable est-il la source de bien des déviations...

Ce maître superbe et terrible permettait donc au groupe de se maintenir et d'être lui-même. Bien plus, il n'hésitait pas à glorifier les meilleurs, à humilier les plus mauvais, avec des moyens qui paraîtraient maintenant absurdes: bonnets d'âne, points de pénalité et médailles d'honneur. Était-ce nécessairement mauvais? Je ne le crois pas, car cette compétition sportive, ludique, était bien différente de la compétition sauvage qui débouche sur le

monde du travail. Evidemment, et cela peut compter, cette école ne débouchait pas sur le travail si bien qu'un échec scolaire ne changeait rien aux choses. Les plus mauvais n'avaient pas tellement honte d'être les plus mauvais; ils étaient mauvais en histoire ou en géographie comme l'on pouvait être rouquin, avoir des verrues, un nez busqué. Ce n'était ni plus ni moins important. Rappeliez-vous d'ailleurs que Claude LEVI-STRAUSS écrit quelque part que nous sommes heureux dans la mesure où nous multiplions nos singularités; dans cette école, les mauvais classements faisaient partie de notre profil; on n'en avait pas honte.

Vous me direz: et les meilleurs? Eh bien, les meilleurs, ils réussissaient peut-être en classe, mais il fallait qu'ils se fassent admettre. Il y avait des leaders qui leur faisaient payer cher leurs bonnes réponses, il y avait un contre-pouvoir qui s'exerçait à l'égard des meilleurs. Bien sûr, on les admirait comme des gens qui se débrouillent au milieu d'un parcours très difficile. Toujours l'idée de compétition. Et nous-mêmes, parce que je n'étais pas parmi les meilleurs, hélas pour mes parents, nous étions les spectateurs, nous guettions les faux pas. Je me souviens, en particulier, d'une anecdote montrant combien, précisément, il faut multiplier les règles et rituels pour donner la liberté et le jeu: au dernier trimestre, on doublait la mise, si bien qu'on assistait à des renversements tout à fait spectaculaires. Cette course était étonnante. On voyait des gens qui partaient très fort, premier trimestre, second trimestre, et, finalement, qui n'avaient pas la médaille d'honneur à laquelle ils prétendaient!

On nous parle aujourd'hui "d'ouvrir l'école", ce qu'on a fait à la ville neuve de Grenoble, mais les enfants n'y sont pas plus heureux. On a ouvert l'école, ce qui ne signifie pas grand-chose. Car quelle est l'école la plus ouverte? Celle de la ville neuve ou celle du Lot, celle de Nice dont j'ai parlé? Apparemment, c'est l'école moderne. On peut y entrer, les parents peuvent surveiller leur progéniture ou encore, aller voir les maîtres. Au contraire, l'école à laquelle je songe était très

fermée sur elle-même. Mais cela permettait qu'une socialité s'établisse; les enfants, soustraits aux adultes, formaient un groupe; ils avaient le bonheur d'être enfants. Et, paradoxalement, cette école était ouverte car composée de tous les trajets, innombrables, qui menaient à elle. Aujourd'hui, en revanche, on ramasse, on recueille les élèves. Il paraît qu'il ne faut pas qu'ils marchent! Mon école à moi, contre-utopie, il fallait aussi qu'elle ait son odeur de craie; il fallait fermer les fenêtres pour qu'on sente la transpiration, la craie ou le cartable, mais elle était plus ouverte que n'importe quelle autre par les mille chemins qui y menaient. Dans cette école, chacun avait sa place, les meilleurs comme les plus mauvais. On surveillait celui qui serait le dernier. Certains d'ailleurs se disputaient la dernière place! Chacun avait sa place dans un classement, mais également sa place derrière le bureau. De même, chaque matin, on avait sa place pour entrer en classe. On surveillait l'humeur du professeur, on regardait si le voisin avait fait son devoir, bref, nous faisons partie d'un tout dont on admirait, en artiste, la valeur et la totalité, avec le coup d'oeil de celui qui voit une salle et sait immédiatement si elle réagit ou non... (9)".

Hiérarchie et inégalité

Abstrayons: le milieu le plus favorable à la reconnaissance mutuelle n'est pas celui qui obéit au principe d'égalité, mais au principe de hiérarchie. Cette proposition ne peut être comprise qu'à la condition préalable de ne pas confondre hiérarchie et inégalité, mais au contraire de les opposer. Il faut pour cela faire face à cette figure abstraite de la hiérarchie, que Louis DUMONT construit comme la "formule logique" (10) de la configuration idéologique propre à toute société traditionnelle. Figure en vérité bien complexe à appréhender, pour nous modernes, même si elle rappelle au logicien des formes connues de lui (11). Si j'ai tenu à citer longuement Pierre SANSOT, c'est que sa description savoureuse contient de façon précise les trois caractères que Louis DUMONT assigne à la figure hiérarchique (12), tout en les présentant d'une manière qui "parle" à

l'expérience de chacun de nous.

Première caractéristique: **la hiérarchie elle-même, comprise comme englobement du contraire.** L'incompréhension des modernes résulte de ce qu'ils ne distinguent pas entre hiérarchie et inégalités de pouvoir (ou de ressources). La hiérarchie, comme l'écrit DUMONT, c'est l'"ordre résultant de la mise en jeu de la valeur" (13). L'élément "supérieur" n'est pas supérieur, dominant, préférable par rapport aux éléments "inférieurs" aux sens que nous donnons ordinairement à ces termes, il est différent d'eux au sens où le tout englobe les parties, ou au sens où une partie prend la préséance sur une autre dans la conatitution et la cohérence interne du tout (cf. les analyses classiques de Robert HERTZ, auxquelles DUMONT se réfère, sur l'opposition hiérarchique entre main droite et main gauche). La figure hiérarchique n'a donc sa place qu'au sein d'une idéologie "holiste", c'est-à-dire un système d'idées et de valeurs qui **subordonne** l'individu humain à la totalité sociale. Dans l'école traditionnelle de Pierre SANSOT, c'est la relation hiérarchique, de subordination (qui n'implique ni domination, ni soumission, comme y insiste SANSOT) entre le maître et ses élèves, ou entre les "meilleurs" et les autres.

Deuxième caractéristique, qui est presque impliquée par la première: **l'inversion de la hiérarchie**, d'abord théorisée par DUMONT à propos de l'Inde (*Homo hierarchicus*) et des rapports qui s'y nouent entre la fonction religieuse et la fonction politique, puis sur la théorie du pape Gélase, 500 ans après Jésus-Christ: "En matière de religion, donc absolument, le prêtre est supérieur au roi ou à l'empereur à qui l'ordre public est confié. Mais du même coup le prêtre obéira au roi en matière d'ordre public, c'est-à-dire dans un domaine subordonné (14)". Ou encore: "**Les prêtres sont supérieurs, car c'est seulement à un niveau inférieur qu'ils sont inférieurs** (15)".

Il ne s'agit donc pas d'une soumission, mais d'une "complémentarité hiérarchique" (16)". (17) Dans l'école de Pierre SANSOT, il y a tout un espace, subordonné,

où le maître n'est plus le maître et est à son tour subordonné. De même, et c'est encore plus net, les "meilleurs" ne sont les meilleurs que par rapport aux critères hiérarchiquement supérieurs; la hiérarchie s'inverse, ou peut s'inverser, sur les critères hiérarchiquement inférieurs.

La dernière caractéristique est **la segmentation**: "les distinctions sont nombreuses, fluides, flexibles, elles "courent" indépendamment les unes des autres en un lacs de faible densité" (18)". La description de Pierre SANSOT met également bien ce trait en valeur.

La nostalgie de l'esclave

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur la démonstration que la société moderne, par son individualisme et son égalitarisme, même et surtout lorsqu'elle produit des inégalités, constitue la négation des trois caractéristiques qui définissent la hiérarchie. La question qui nous occupe est alors celle-ci: est-ce la société moderne ou bien la société hiérarchique qui produit l'indifférence, le mépris, l'apartheid, l'exclusion et le racisme? La réponse de Pierre SANSOT ne semble guère faire de doute, et c'est la même que celle de Louis DUMONT.

Voici une autre observation, plus radicale encore que la précédente, que je tire du cas brésilien.

Joaquim NABUCO est une grande figure de l'histoire brésilienne. Monarchiste libéral, il consacra toutes ses forces de parlementaire à la cause abolitionniste, à l'instar d'un William GARRISON aux Etats-Unis. Plus tard, se penchant sur son passé, il écrivit ceci: "J'ai combattu l'esclavage de toutes mes forces, je l'ai repoussé de toute ma conscience, comme incarnant la déformation de l'individu en instrument, et lorsque j'ai vu sa fin, j'ai cru pouvoir demander également ma libération de ce monde, pour avoir entendu la plus belle nouvelle que Dieu pouvait lui apporter de mon vivant. Et pourtant, aujourd'hui que l'esclavage est aboli, j'éprouve une singulière nostalgie qui surprendrait fort un GARRISON ou un John BROWN: **la nostalgie de**

l'esclave (a saudade do escravo)" (19). Ce témoignage, qui nous est effectivement difficilement compréhensible, à nous qui sommes plus proches d'un GARRISON que d'un NABUCO, s'éclaire cependant par cette donnée, bien connue des spécialistes de l'histoire comparée des Etats-Unis et du Brésil. En Amérique du Nord, la discrimination raciste est pour l'essentiel postérieure à l'abolition de l'esclavage (20) (cf. les lois Jim CROW). Dans son célèbre ouvrage *An American Dilemma, The Negro Problem and Modern Democracy*, Gunnar MYRDAL n'hésite pas à postuler un lien direct entre l'égalitarisme et le racisme - voici ses conclusions: "Le dogme de l'inégalité raciale peut en un sens être vu comme le fruit étrange des Lumières (...). Le dogme raciste est presque la seule porte de sortie pour un peuple si égalitaire dans ses principes moraux, dès lors qu'il n'est pas prêt à se montrer à la hauteur de sa foi. Une nation engagée avec moins de ferveur dans l'idéal démocratique pourrait probablement vivre heureuse dans un système de castes (...). Le préjugé de race est, en un sens, une fonction... (une perversion) de l'égalitarisme (21)". Le contraste avec la situation brésilienne est saisissant, et confirme ces réflexions. Ce n'est pas par l'établissement d'un contre-système légal et ségrégationniste que les différences furent maintenues au Brésil après l'abolition de l'esclavage, mais par le jeu plus subtil, permis par une structure sociale qui restait fondamentalement holiste et hiérarchique, des relations personnelles, face à face, au sein de la sphère domestique, là où la morale et l'affectivité prévalent. Les Brésiliens, qui affirment qu'il n'y a pas, chez eux, de racisme, résumant la situation en opposant au slogan raciste nord-américain: "**égaux, mais séparés**", la maxime qui, selon eux, définit le mieux leur société: "**différents, mais unis**" (22).

Pour Louis DUMONT, après bien d'autres, il ne fait pas de doute que le totalitarisme, le national-socialisme, le racisme et toutes les formes monstrueuses de "stratification" et de discrimination sociales constituent des maladies de la modernité, intimement dépendantes de ses dimensions individualiste et égalitariste. Plus précie-

sément, il s'agirait de retours brutaux du refoulé holiste et hiérarchique dans une société qui se pense et se veut fondée sur l'individualisme et l'égalitarisme. DUMONT démontre - et c'est là pour lui la vérité de base de la sociologie - que toute société se construit sur le mode holiste et hiérarchique même lorsqu'au plan des idées et des valeurs (ce qu'il appelle l'"idéologie"), elle s'affirme en négation de ces principes, qui n'en continuent pas moins de la façonner. La sociologie doit donc tenir compte du fait que les formes de différenciation sociale qu'elle étudie dans les sociétés modernes (classes, stratification, discrimination raciale, etc...) s'inscrivent en faux contre le système des valeurs affichées et manifestent l'existence cachée, mais non moins réelle des "forces" et "fonctions" hiérarchiques (23). De là qu'on se fourvoierait à assimiler ces "inégalités" sociales aux formes traditionnelles de subordination et de hiérarchie, comme le font par exemple les analystes de la discrimination raciale aux Etats-Unis (à commencer par MYRDAL lui-même) lorsqu'ils lui appliquent le terme de "caste" (24). C'est ne pas voir que dans le système indien, "l'inégalité sociale" - la hiérarchie, vaut-il mieux dire - apparaît comme **la forme même de la justice**. L'aveuglement des modernes à la différence entre les divers types de différences sociales résulte évidemment de ce qu'ils posent l'égalité comme norme et que dès lors, ils confondent toutes les manifestations de déviance par rapport à cette norme (25).

La lutte contre le racisme se donne souvent comme idéal un monde tout à la fois égalitaire et respectueux des différences. Je pense avec DUMONT que c'est effectivement dans cette voie qu'il faut chercher (26). Mais, à s'en tenir à une maxime en forme de slogan, on sous-estime dangereusement la complexité et le caractère paradoxal de ce qu'il faut concevoir et, si possible, réaliser. Car une différence qui serait **par elle-même** égalitaire - à l'instar de l'image plate que la science (une certaine science?) nous donne de la diversité naturelle -, c'est un énoncé qui, dans les affaires humaines - il faut le dire et le répéter avec DUMONT - n'a pas de sens; ou plutôt, c'est encore le slogan raciste: "égaux, mais

séparés" qui en est le modèle le plus approché. Et cela, parce que la différence sociale, contrairement à la différence naturelle reconstruite par la science moderne, est une différence **en valeur**, donc hiérarchique (au sens précis qu'il faut donner à ce terme: "englobement du contraire", cf. ci-dessus). **La différence dans l'égalité, c'est donc, à son tour, une (méta-) figure hiérarchique, où le niveau supérieur (l'égalité) englobe et contredit le niveau subordonné (la différence).** C'est tout sauf une figure plate, égalitaire. A ne pas penser cela, on s'expose à faire rentrer le mal que l'on croyait avoir expulsé.

La peur du même

On dit: les hommes ont peur de la différence, et là est la source du racisme. Il faut donc au contraire valoriser également les différences (respectez ma différence!). Quelle erreur! Comment ne voit-on pas que ce dont les hommes ont peur, c'est de **l'indifférenciation**, et cela, parce que l'indifférenciation est toujours le signe et le produit de la désintégration sociale - puisque l'unité du tout suppose sa différenciation, c'est-à-dire sa mise en forme hiérarchique (27). L'égalité, négatrice par principe des différences (hiérarchiques: mais c'est une redondance), est donc la source de la crainte mutuelle. **Les hommes ont peur du même**, et là est la source du racisme. Je ne résiste pas à la tentation de citer longuement ce beau passage de Jean-Paul ENTHOVEN, commentant l'ouvrage collectif publié par Maurice OLENDER: **Le racisme, mythes et sciences** (28): "A ses ghettos, à ses partages, (le racisme) ne demandera, paraît-il, que l'exclusion de cet Autre qui perturbe l'ordre d'un monde que seul l'identique apaise. On lui prête donc, pour règle de fonctionnement, une élémentaire logique de l'Autre-exclu, où la haine exprime, d'abord, le refus d'une singularité de peau, de sexe, d'accent, d'origine.

Or cette analyse - classique et globalement opératoire - du racisme ne rend pas compte de l'essentiel. Elle ne dit pas, par exemple, pourquoi le racisme ne donne

toute sa mesure (**solution finale**) que lorsqu'on l'excite non plus avec l'altérité, mais avec du semblable. Elle ne dit pas pourquoi son aiguillon décisif s'affûte surtout dans les parages du **Même**, là où la culture entreprend de diaboliser ce que la nature confond. Disons-le, au risque de choquer: pour haïr un juif, il faut plus de haine que pour haïr un Noir. Et cela parce que le fantasme de l'antisémite, ne disposant pas de singularités physiques pour se justifier, exige une singularité métaphysique dont le caractère infalsifiable garantit et promet la démesure. De ce fait, on comprend qu'une histoire fine du racisme doit marcher sur deux jambes: qu'elle doit, sous peine de n'être qu'une fable, **penser ensemble le refus de l'autre et la peur du même...**"

La peur du même, ce thème est également central dans les analyses de Marchel GAUCHET sur les rapports entre folie et démocratie. Ces recherches m'intéressent ici en ce que, tout en étant en profonde connivence avec les analyses de Louis DUMONT, elles témoignent d'une sensibilité assez nettement différents, pour ne pas dire opposée.

Dans l'ouvrage qu'il a écrit avec Gladys SWAIN, GAUCHET démontre l'inauffiance radicale des thèses foucauldienne sur le "grand renfermement" des fous et autres "exclus", et vitupère la critique de la modernité qui les sous-tend. Non, la réclusion asilaire n'est pas la marque d'un rejet, mais au contraire d'une reconnaissance. Derrière l'enfermement, il faut voir, non pas la peur du différent, mais au contraire la sourde prise de conscience qu'au-delà des différences physiques ou sociales manifestes, l'Autre est essentiellement identique à soi, et par là même menaçant. Comme l'écrit Philippe RAYNAUD dans son commentaire "... la volonté de "maîtrise" ou de mise à l'écart que manifeste le développement de la "ségrégation" moderne des infirmes et des aliénés n'est possible qu'à partir d'une représentation **égalitaire** de l'humanité : c'est parce que l'Autre est d'abord non semblable que son altérité fait scandale pour moi (29)".

Nous sommes donc sur le même terrain que celui balisé par DUMONT: l'institutionnalisation de la déviance, sa médicalisation, bref, toutes ces cibles de la critique gauchiste des années 70, ce seraient donc aussi des sous-produits paradoxaux de l'égalitarisme, des effets inattendus de ce "procès général de dissolution et d'intégration des figures de l'altérité humaine (30)" qui caractérise la modernité. Des maladies de la modernité, à côté du racisme et du totalitarisme? Pour GAUCHET, c'est loin d'être évident. Il serait plutôt enclin d'y voir des formes, certes contournées, mais authentiques de reconnaissance de l'Autre, qu'elles s'expriment par le conflit ou par la réclusion. Inversant le slogan raciste, on pourrait dire en ce sens: "séparés, certes, voire reclus, mais parce que égaux". L'égalitarisme est aussi une forme d'intégration sociale, qui n'a peut-être rien à envier à la forme traditionnelle, dont il ne faudrait pas trop vite louer la merveilleuse harmonie: car - autre expression du paradoxe de l'intégration sociale - la chaude unité, et la familiarité entre inégaux qui s'y manifeste, se paient d'une "exclusion interne", d'une "radicalité de la différence" (31).

C'est évidemment ici que les sensibilités de DUMONT et de GAUCHET s'opposent, même si c'est à l'intérieur d'un même cadre d'analyse. Voyez la conclusion de DUMONT dans son dernier ouvrage (32). Elle semble avoir été écrite en réponse anticipée à la marche des jeunes immigrés, qui a ému dernièrement la France entière. "Pour l'égalité, contre le racisme" disaient-ils - et l'on a vu que les deux parties de ce programme, loin de s'épauler l'une l'autre, se font obstacle. Mais certains ajoutaient: "Contre l'indifférence". Voici DUMONT: "On a l'impression (que les demandes de réhabilitation de ceux qui sont "différents") présentent aussi un autre sens plus subtil, la reconnaissance de l'autre en tant qu'autre. Ici je soutiens qu'une telle reconnaissance ne peut être que hiérarchique... reconnaître est la même chose qu'évaluer ou intégrer... l'Autre sera alors pensé comme supérieur ou inférieur au sujet, avec l'importante

réserve que constitue l'inversion... c'est-à-dire que, si l'Autre était globalement inférieur, il se révélerait supérieur à des niveaux secondaires. Je soutiens ceci: **si les avocats de la différence réclament pour elle à la fois l'égalité et la reconnaissance, ils réclament l'impossible**" (33).

Conclusion

On pourra juger exagéré le pessimisme austère de cette conclusion. On ne pourra pas ne pas la méditer.

Au demeurant, il serait parfaitement stérile de chercher à comparer les mérites respectifs du holisme et de l'individualisme, comme s'il était possible de choisir de revenir au passé. Il n'y a pas de choix de ce type, l'égalité est un mouvement qui nous entraîne, l'intégration dans le tout social et la hiérarchie nous sont devenues insupportables. Dans leur complexité, les analyses qui précèdent n'ont d'autre utilité que de nous montrer le caractère **non naturel** de la forme de l'égalité dans les sociétés humaines, et de nous inciter à la vigilance.

En conclusion, je voudrais revenir à mon point de départ, à savoir les leçons que la critique du racisme pourrait ou devrait retenir de l'observation de la nature.

S'il est une forme de société que l'on peut dire naturelle, c'est bien, à suivre les analyses précédentes, la société traditionnelle, holiste et hiérarchique, et non pas la société égalitaire. Et cela pour une double raison: d'une part, parce qu'elle se pense elle-même comme naturelle, c'est-à-dire conforme à l'ordre immuable des choses, de la vie et du monde; d'autre part, parce qu'à l'exception de la société moderne, c'est la forme normale du social, qui tend toujours à réapparaître alors même qu'on la refoule. On peut méditer ce texte éclairant d'Etienne BORNE: "Une solidarité vitale, une structure hiérarchique de fonctions subordonnées les unes aux autres, d'un mot une totalité ordonnée qui, apparence fascinante, semble s'imposer comme une raison et une justice objectivées à la

manière de la termitière où chacun sans être jamais consulté, est à la place qui convient et s'acquiesce avec correction de la tâche inscrite dans sa nature: tel est le modèle organique de la société, auquel se conformerait nécessairement toute société qui serait de part en part naturelle. Un effort en sens inverse de la nature, telle est, au contraire, selon BERGSON, la condition de la démocratie (34)".

La démocratie, ou l'"égalité des conditions", au sens de TOCQUEVILLE, apparaît en effet en regard comme profondément artificielle, dans tous les sens du mot. L'artificialisme moderne, c'est la conviction que l'ordre social est d'essence rationnelle, "extra-mondaine", en ce sens que la volonté humaine s'applique au monde depuis un point qui lui est extérieur, et qui n'est autre que l'individu moderne, doté d'intérêts et de passions, et libéré de toute subordination à une totalité intégratrice (35). Ou, comme le dit Claude BRUAIRE, l'égalité, c'est une "espèce de défi de l'esprit à la nature (36)."

L'homme de science qui prétend défendre l'égalité au nom de la Nature se fourvoie donc doublement. D'abord parce que dans les affaires humaines, c'est la hiérarchie, et non l'égalité, qui est du côté de la Nature. Et ensuite parce que la référence même à la Nature, c'est-à-dire à l'ordre des choses, ne peut que sembler suspecte à un artificialisme pour qui il n'y a pas d'ordre donné qui ne puisse être remis en cause par la volonté individuelle. Le piège tendu, consciemment ou non, par les apologistes du racisme, c'est qu'à se placer sur le même terrain qu'eux, serait-ce pour les contester radicalement au nom de ce que dit vraiment la Nature, on tourne exactement le dos à la direction dans laquelle on voudrait et il faudrait s'engager, non sans en avoir auparavant soigneusement repéré les embûches.

C'est donc ainsi qu'il faudrait reformuler l'affirmation de JACQUARD:

Tout, dans l'étude comparée des sociétés humaines, met en évidence le rôle fondamental de la hiérarchie en valeur, comme condition de la reconnaissance et de

l'intégration de l'Autre. Il se trouve que notre exigence, historiquement datée, d'ordre éthique et politique, est de rompre avec cela. Nous voulons l'égalité. Nous devons savoir que c'est un chemin difficile, exceptionnel, et qu'à défaut d'une extrême vigilance de notre part, le bacille de la peste qui l'infeste est toujours prêt à réveiller ses rats et à les envoyer mourir dans les cités heureuses.

APPENDICE

J'aurais voulu, si j'avais disposé de plus de temps et d'espace, faire état d'une recherche que j'ai menée sur les représentations en matière de justice sociale et d'inégalités en vigueur dans notre société, et les modèles formels qui les sous-tendent (37). J'ai distingué trois modèles, idéal-typiques, qui, dans la réalité, se contaminent mutuellement: le conservateur (le plus proche du modèle hiérarchique traditionnel), l'individualiste méritocratique ("que le meilleur gagne") et le critique démystificateur (qui débusque, derrière toutes les formes de légitimité, le pur rapport de forces et la domination brutale).

Il est fascinant de voir comment chacun de ces modèles se définit par rapport aux deux autres, qu'il a toujours tendance à mettre dans le même sac. En particulier, le modèle individualiste méritocratique et le modèle critique démystificateur font assaut de modernité, chacun renvoyant l'autre dans l'"enfer" de l'Ancien Régime, de l'aristocratie et du conservatisme. C'est ainsi que le critique démystificateur ne fait pas de différence entre la compétition méritocratique et l'immobilisme conservateur, confondus sous un même chef d'accusation: le recours à des principes extra-mondains et extra-sociaux de légitimation: Raison, Nature, etc.. Le problème, c'est qu'au plan normatif, le programme démystificateur n'a rien d'autre à proposer que la mise à nu du fait brut de la domination, du darwinisme social, c'est-à-dire du triomphe du fort sur le faible. Le problème, c'est que si le sens et la valeur, ce n'est que cela, le vernis hypocrite qui cache la lutte de tous contre tous, s'il n'y a pas de légitimité autre que mystificatrice, alors il n'y a pas de différence entre le programme démystificateur et le programme nazi: HITLER avait raison.

L'intérêt de cette analyse par rapport au contenu de ma conférence est double:

- Contre les simplifications d'un

certain discours critique du racisme, on voit la nécessité qu'il y a à distinguer radicalement trois formes de "supériorité": la supériorité hiérarchique (celui qui est au-dessus des autres ne l'est pas par ses qualités propres, individuelles, mais par la grâce de l'ordre des choses); la supériorité méritocratique (celui qui est au-dessus des autres, dès lors que la compétition était équitable - thème de l'égalité des chances - le doit à ses qualités propres); et la supériorité de la force brute (celui qui est au-dessus des autres le doit à la "raison du plus fort", c'est-à-dire au résultat toujours hasardeux, et toujours provisoire, de la lutte des hommes). De là qu'on ne saurait vitupérer, dans une même indignation, comme s'ils partageaient également la responsabilité du racisme: la hiérarchie, la méritocratie et le darwinisme social. Le paradoxe, c'est que le discours antiraciste a toutes chances d'être plus proche du discours critique démystificateur que des deux autres et qu'on ne voit pas alors ce qui peut l'empêcher de glisser avec lui vers des conclusions indésirables.

- On voit aussi la raison profonde de la mobilisation contemporaine par les apologistes du racisme des résultats de la science, et l'inauffisance radicale d'une critique qui leur dirait: votre lecture de ces résultats est faussée. C'est parce qu'ils croient comme beaucoup que la science énonce des vérités absolues et éternelles (et les scientifiques ne sont pas pour rien dans la prégnance de cette croyance), et qu'ils sont effectivement à la recherche de principes extra-mondains et extra-sociaux sur quoi bâtir l'ordre social, que les partisans de la "nouvelle droite" se raccrochent aux branches basses de l'arbre de la science. Cela n'est pas pour les défendre. Mais plutôt que de les critiquer au nom de la "vraie" vérité de la science, il vaudrait mieux affronter avec lucidité le problème qu'indirectement ils posent et dont la critique démystificatrice est incapable de saisir l'importance: une société désacralisée peut-elle se passer de toute forme de garantie extra-mondaine ou extra-sociale? ou, pour le dire autrement: de toute forme de transcendance?

L'INACCESSIBLE ÉGALITÉ ET L'ÉGALITARISME

Albert Jacquard



Généticien, directeur du service génétique de l'INED (institut national d'études démographiques)

De nombreuses sociétés humaines ont été ou sont aujourd'hui organisées selon un schéma qui a donné les preuves de son efficacité: un ou deux pour-cent de princes, l'élite qui a tous les droits, trois ou quatre pour-cent de policiers et de soldats, pour faire régner l'ordre, et quatre-vingt quinze pour cent d'esclaves, ou équivalents, qui assurent la production.

Lorsqu'une telle structure bénéficie de la durée, elle permet des progrès dans l'organisation du travail qui rendent possibles des réalisations grandioses; grâce à elle on parvient à construire des pyramides, à édifier les temples d'Angkor, à faire sortir de terre les usines qui ont donné sa puissance à l'Europe industrielle du XIXe siècle. Il est même possible que cette efficacité soit si grande que le groupe des opprimés, des "esclaves", bénéficie de réelles améliorations, que son sort matériel soit plus enviable que si la société avait une structure moins strictement organisée et hiérarchisée.

Cependant un jour vient où la parole d'un "révolutionnaire", c'est-à-dire de quelqu'un qui porte sur le système social un regard autre, met l'organisation en péril,

et même la fait voler en éclat.

Il fait prendre conscience aux opprimés que leur droit à la dignité est bafoué; plus sûrement encore, il fait prendre conscience aux privilégiés que leur droit aux privilèges n'est fondé sur rien.

Le chien dont nous parle La Fontaine était mieux nourri que le loup; mais le cou du chien portait la marque de son collier, le loup, lui, courait à son gré dans la forêt. Le chien avait opté pour le bien-être, le loup pour la liberté.

Le fond du débat repose, en dernière analyse, sur le choix entre ces deux priorités, la recherche de l'efficacité ou celle de la lucidité.

Avant de parler d'égalité, ou de droits, il est nécessaire de porter sur l'homme un regard enfin lucide, et d'adopter une réponse à la question primordiale: un homme, qu'est-ce que c'est?

Avec ses organes, ses systèmes de régulation, ses métabolismes, ses cellules, ses chromosomes, un homme, bien sûr, est un animal, mais... Dans la déclaration si

souvent entendue "je ne suis pas raciste, mais..." ce qui importe est ce qui suit le "mais"; de même ce qui importe en l'homme est ce qui fonde sa spécificité par rapport à l'animal. Que mettre après le "mais.."? Quelle image accepter de l'homme?

Les éléments essentiels de cette image sont nécessairement biologiques; mais, justement, la biologie nous apporte maintenant des éléments qui renouvellent notre regard. La spécificité humaine ne peut être trouvée en explorant les constituants de son organisme ou les processus qui s'y déroulent; aucun ne lui semble propre. C'est la complexité de son système nerveux central qui fait de notre espèce une espèce à part; la richesse des réseaux qui s'y développent est telle que des seuils sont dépassés, qui donnent à l'homme des pouvoirs propres. La réflexion actuelle des physiiciens ou des logiciens insiste sur une capacité spécifique des ensembles matériels complexes: utiliser les flux qui les traversent, les perturbations qui les bouleversent, pour s'enrichir de structures nouvelles, s'auto-structurer.

Champion universel, à notre connaissance, de la complexité, l'Homme est champion de l'auto-structuration. Il a développé ce pouvoir à un point tel qu'il a retourné sur elle-même la flèche causale qui, depuis toujours et partout, relie ce qui provoque à ce qui est réalisé, ce qui agit à ce qui subit. D'objet il devient sujet. Produit de l'univers matériel, il se l'approprie en le décrivant par les mots qu'il a inventés, en l'expliquant grâce aux concepts qu'il a forgés.

Un animal qui naît est un acteur qui devra jouer une pièce écrite par ses gènes dans le décor fourni par le milieu. Un homme qui naît est un auteur chargé d'imaginer une pièce, et de la jouer dans des décors qu'il peut largement modifier. A lui de s'inventer lui-même.

Le pouvoir de s'auto-crée est le propre de l'homme, le propre de chaque homme. Ce pouvoir est-il le même pour tous, sont-ils "égaux" initialement face à cette aventure?

La question ne peut avoir de réponse; il me semble même qu'elle ne peut avoir de sens. Léonard de Vinci et Mahomet, Einstein et le curé d'Ars...étaient-ils "égaux" dans leur potentiel de développement humain? Autant vaudrait demander, face à des toiles encore vierges, laquelle est destinée à être le support d'un chef d'oeuvre.

Certes, le signe "égal" ne peut jamais être écrit à propos de deux hommes; même entre deux jumeaux, des différences sont inévitables. Il se peut même que, dès l'oeuf initial, les possibilités de développement de telle ou telle qualité soient supérieures chez l'un, inférieures chez l'autre. Mais là n'est pas la question: si nous admettons que tous sont capables de prendre en charge leur aventure, acceptons-nous de leur accorder à tous un droit égal à devenir ce qu'ils choisissent d'être?

Répondre oui à cette question implique un véritable bouleversement de nos sociétés.

La grande affaire de tous les êtres vivants est de survivre; c'est pour assurer cette survie que nous nous sommes organisés de façon à être efficaces. Mais la grande affaire des hommes est aussi de permettre à chacun de réaliser une personne imprévisible; il s'agit moins d'être que de devenir. Il est temps de nous organiser enfin de façon à respecter, en tous les hommes, et non seulement chez une petite minorité, ce potentiel d'accomplissement qui constitue notre spécificité.

NOTES ET BIBLIOGRAPHIES

Jean-Pierre CHANGEUX

CHANGEUX, J.P., *L'homme neuronal*, Fayard, 1983

André LANGANEY

CHANGEUX, J.P., *L'homme neuronal*, Fayard, 1983

JACQUARD, A., *L'éloge de la différence*, Seuil, 1978

LANGANEY, A., *Le sexe et l'innovation*, Seuil, 1979

LANGANEY, A., *Comprendre l'autisme*, Le Genre Humain, I, p. 94-106, 1981

ROBERT, J.M., *Comprendre notre cerveau*, Seuil, 1982

Véronique de RUDDER

ALLAL, T., BUFFARD, J.P., MARIE, M., REGAZZOLA, T., *La fonction-Miroir et Situations migratoires*, Paris, Ed. Galilée, 1977

BAROU, J., *Immigration et enjeux urbains*, Pluriel, n° 24, 1980

BEAUGE, C., *Pour en finir avec le seuil de tolérance*, Nice, IDERIC-CAFRI, 1975

CUCHE, D., *Les bornes de la tolérance ou la tolérance bornée*, Pour n°86, 1982

GALLISOT, R., *Le seuil d'intolérance: au nom de l'assimilation, politique d'immigration et ségrégation*, Pluriel n° 14, 1978

LORREYTE, B., *La fonction de l'Autre*, Education Permanente, n° 66, 1980

DE RUDDER, V., *La tolérance s'arrête au seuil*, Pluriel n° 21, 1980

DE RUDDER, V., *Vivent les ghettos*, GRECO-Migrations Internationales, n° 4-5, 1982

DE RUDDER, V., *L'exclusion n'est pas le ghetto*, Projet, n° spécial: Ces étrangers qui sont aussi la France, n° 171-172, 1983

DE RUDDER, V., TABOADA-LEONETTI, I., *La cohabitation pluri-ethnique espace collectif, phénomènes minoritaires et relations sociales*, Pluriel n° 31, 1982

Sociologie du Sud-Est, n° spécial: Le seuil de tolérance aux étrangers, Actes du colloque du C.I.R.D.O.M., 1975

Michel SCHIFF

GISCARD D'ESTAING, V., cité par Merllié, *Actes de la Recherche en sciences sociales*, 1975, n° 3, p. 96

MUKUNA, T., *Contribution à la psychologie interculturelle de l'intelligence* thèse de doctorat. Faculté des Sciences Psychologiques et Pédagogiques. Université Libre de Bruxelles, 1979

SCHIFF, M., *L'intelligence gaspillée, Inégalité sociale, injustice scolaire*, Paris, Seuil, 1982

SCHIFF, M., DUYME, M., DUMARET, A., TOMKIEWICZ, S., *Enfants de travailleurs manuels adoptés par des cadres*, Paris, P.U.F., 1981

Sur 49 enfants d'une école, 48 sont entrés en sixième: quatre ans plus tard, 45 d'entre eux obtenaient le B.E.P.C. (BASSIS, O., communication personnelle)

STAMBACK, M., et A., Annexe du groupe 5 à la Mission Carraz sur la recherche en Sciences de l'Education, Paris, Imprimerie Nationale, 1983

Rémy DROZ

1) "...Ne viens-tu de gré, je me sers de la force". (J.W. Goethe, *Der Erlkönig*)

2) Dans un simple manuel d'introduction à la méthode des tests, on trouve ainsi en 1968 une liste de tests représentatifs qui contient un peu plus de 230 titres (Anastasi, A., *Psychological Testing*, New York, McMillan, 1968, 3e éd.). La liste se multiplie facilement par référence aux "Mental measurement yearbooks" édités par O.K. Buros (Highland Park, N.J., Gryphon Press) ou à son ouvrage intitulé *Tests in print* (Buros, O.K. (Ed.), Highland Park, N.J. Gryphon Press, 1961).

3) Il existe au moins trois modèles factorialistes fondamentalement divergents avec des variantes multiples. Quant aux facteurs qui détermineraient le fonctionnement mental, Piéron en énumère un peu plus de 90 dans une annexe de son *Vocabulaire de la psychologie* (Pais, PUF, 1957, 2e éd.)

4) WIGGINS, J.S., *Personality and Prediction*. Reading, Mass., Addison-Wesley, 1973. "...somewhat idealized methods of personality assessment... are almost inevitably compromised in the light of practical realities. Without exception, all these assessment studies fell short of an optimal level of criterion analysis that could have guided both the selection of appropriate assessment procedures and the manner in which data were combined. Until more adequate criterion measures are developed, it will not be possible to evaluate fully the effectiveness of contemporary methods of personality assessment and selection" (p. 602).

5) De nombreux psychologues ne ressentent l'introduction de l'ordinateur dans des tâches de diagnostic, d'anamnèse et même de conseil, nullement comme une menace, mais bien comme une aide bienvenue qui leur permettra de se dégager des tâches de routine au profit d'une relation plus personnelle avec leur client. Il resterait à savoir comment ils réussiraient à aménager un équilibre viable entre les relations subjectives d'individu à individu et l'objectivité (apparente) des données qui sortent de l'ordinateur. Dans la pratique quotidienne, il paraît toujours encore difficile de contester l'output de l'ordinateur quelles qu'en soient les bases scientifiques, alors que ce que dit un sujet, un individu, peut paraître tellement relatif.

6) Une proportion importante de psychologues travaillent en tant que fonctionnaires payés par une institution publique, mais leurs clients sont presque toujours des individus. Il s'ensuit presque nécessairement que des conflits d'intérêt puissent surgir et doivent être résolus sans que le psychologue ne perde ni sa crédibilité, ni l'image qu'il a de lui-même, ni sa place. Je connais un psychologue qui, travaillant dans le privé, a adopté la stratégie de faire payer la moitié des frais d'un

examen psychologique effectué pour une opération de sélection aux candidats à la place en discussion, tandis que l'autre moitié des frais est prise en charge par le futur employeur de l'un des candidats et mandataire de l'opération. En contrepartie, tous les candidats, malheureux ou non, ont le privilège de prendre connaissance de l'expertise psychologique les concernant. La procédure est assez séduisante, mais elle fait abstraction du fait que, du point de vue déontologique, tout individu ayant passé un examen psychologique a le droit de connaître les résultats qui le concernent sous une forme accessible, et que le psychologue a le devoir de les lui fournir de toute manière.

7) On remarquera que le point de vue développé, un tantinet néo-marxiste quant aux apparences, ne l'est nullement quant au fond. La recherche des talents peut se faire en fonction de l'intérêt matériel, mais il ne doit pas en être ainsi. D'autres fonctions telles que l'efficacité, la rivalité scientifique ou sociale, le prestige peuvent s'y substituer et remplacer l'idée d'un accroissement du capital par celle d'un rendement optimum à investissements égaux.

8) Une plaisanterie aussi célèbre que de mauvais goût circulant dans les universités américaines postule qu'il suffit d'être originaire du sud, de sexe féminin, Noir et homosexuel, pour passer à coup sûr premier de liste lorsqu'un poste de professeur est mis au concours, et ce, indépendamment des qualifications professionnelles, naturellement.

Remarque préliminaire à la bibliographie: à quelques exceptions près, j'ai renoncé à insérer dans ce texte toutes les références bibliographiques nécessaires ou possibles, de manière à ne pas trop l'alourdir. Le lecteur intéressé pourra trouver des exposés sérieux et rigoureux dans les quelques ouvrages mentionnés ci-dessous. Il est évident que je ne suis pas d'accord, à bien des égards, avec ces auteurs et c'est normal: ce sont des experts, tandis que je ne fais que le critique.

PICHOT, P., *Les tests mentaux*, Presses Universitaires de France (Coll. Que sais-je? N° 626), Paris, 1975 (9e éd.). Introduction très élémentaire avec quelques exemples.

REUHLIN, M., *La psychologie différentielle*, Presses Universitaires de France, Paris, 1974 (2e éd.). Introduction assez élémentaire aux problèmes de la psychologie différentielle avec, au centre, la problématique de la mesure individuelle, de la mesure générale, et de la comparaison de groupes d'individus.

OLERON, P., *Les composantes de l'intelligence*, Presses Universitaires de France, Paris, 1957. Ouvrage très technique sur la mesure de l'intelligence et de ses différents aspects. On y trouve, en annexe, une liste de tests longue de onze pages, et une liste de "facteurs" psychologiques ou simplement descriptifs de cinq pages à double colonne! La volonté d'exhaustivité d'Oleron véhicule en elle-même sa propre critique, puisqu'il n'y a de limites à de telles listes ni en pratique, ni en théorie.

REY, A., *L'examen clinique en psychologie*, Presses Universitaires de France, Paris, 1958. Ouvrage très peu technique montrant l'une des approches possibles du psychologue établissant des diagnostics individuels et présen-

tant quelques tests construits par l'auteur. Certains de ces tests ont des étalonnages multiples (c'est-à-dire qu'on présente, par exemple, les normes de performance pour des adultes appartenant aux catégories suivantes: "métiers manuels", "professions intellectuelles", "étudiants", "âgés primaires" (sic), "âgés professions intellectuelles"), qui sont bien utiles dans la pratique du diagnostic. Mais on peut tout aussi bien les analyser pour montrer des différences entre groupes, donc pour aller vers l'inégalité.

Publications récentes de Remy DROZ:

Différencier et discriminer. Les problématiques pouvoirs des tests psychologiques et des psychologues, Racisme, science et pseudo-science, UNESCO, Paris, 1982 (pp. 119-127).

Classer pour ne pas comprendre, Le Genre Humain, 1982, 2, pp. 37-61.

Erreurs, mensonges, approximations et autres vérités, Le Genre Humain, 1983, 7-8, pp. 129-149.

Jacqueline COSTA-LASCOUX

(1) Sur ces premières mesures, cf. QUESTIAUX, N., J.O. Déb. Sénat 2391981 et pour une analyse de la politique actuelle de l'immigration, VERBUNDT, G., La nouvelle politique migratoire en France: Dossier Migrations CIEM, n° déc.nov. 1981; GUIMEZANES, M., La loi du 29 oct. 1981, Dalloz, 27° cah. 1982, chr. XXVI, pp. 175 et s. Le Droit et les immigrés - Actes du colloque, Droit et Immigration, Marseille, 29-30 janv. 1982. Paris, Edi-Sud, 1983; COSTA-LASCOUX, J., L'espace migratoire institutionnel: un espace clos et contrôlé?, Espace, populations, sociétés, 1983-11, p. 69 et s.

(2) Sur le travail clandestin, cf. COSTA-LASCOUX, J., et WITHOL de WANGEN, C., Le travail immigré clandestin, Encyclopedia Universalis, 1982 et Les travailleurs immigrés clandestins, in Studi emigrazione, Rome, n° sept. 1981; Bilan de la lutte contre les trafics de main-d'oeuvre étrangère, in Actualité-migrations, n° 25, 15 déc. 1982; MOREAU, D., Le contrôle des flux migratoires et la lutte contre l'emploi clandestin, in Actualité-migrations, n° spécial 26 janvier 1983; MARIE, C.V., et LACROIX, T., 130.000 sans papiers régularisés, Bulletin mensuel des statistiques du ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, n° spécial juil. 1983.

(3) CAMILLERI, C., Jeunesse, Famille et développement, Essai sur le changement socio-culturel d'un pays du Tiers Monde (Tunisie); Paris, CNRS, 1978; Images de l'identité et ajustements culturels au Maghreb, in Peuples méditerranéens n° 24, juil.sept. 1983.

(4) SAYAD, A., cf. notamment Les trois âges de l'immigration algérienne en France, Actes de la recherche en sciences sociales, juin 1977 et Qu'est-ce qu'un immigré?, Peuples méditerranéens, avril-juin 1979, pp. 3-23.

(5) Sur le problème des doubles nationaux, cf. COSTA-LASCOUX, J., La

nationalité des enfants d'Algériens en France, in l'Immigration algérienne en France, colloque international du GRECO Migrations internationales, janvier 1983, à paraître chez Edi-Sud en 1984; L'immigration algérienne en France et la nationalité des enfants d'Algériens, in Maghrébins en France, Paris, CNRS, 1983.

Jean-Pierre DUPUY

(1) Titre du premier numéro de la revue Le Genre Humain.

(2) In Rencontres internationales de Genève, L'exigence d'égalité, Editions de la Baconnière, Neuchâtel, 1981, p. 54.

(3) De DUMONT, L., Homo hierarchicus, Gallimard, 1967, Homo aequalis, Gallimard, 1977; Essais sur l'individualisme, Seuil, 1983.

(4) De GAUCHET, M., en particulier: Tocqueville, l'Amérique et nous, Libre, n° 7, Payot, 1980; et La Pratique de l'esprit humain, Gallimard, 1980 (en collaboration avec Gladys SWAIN).

(5) J'ai appris avec intérêt, en lisant la recension que Michel CALLON a donnée de mes Ordres et Désordres (Seuil, 1982) dans Pandore, n° 25, nov.déc. 1983, que plus personne n'ose encore utiliser sans vergogne des notions aussi vagues et générales que la "modernité" ou "les hommes sans horizon extra-mondain". Je suis heureux et flatté de partager le rouge de la honte avec des auteurs de la classe de Louis DUMONT (cf. par exemple, Essais sur l'individualisme, op. cit., p. 64).

(6) FURET, F., Le système conceptuel de la démocratie en Amérique, Commentaire, n° 12, hiver 1980-81.

(7) RAYNAUD, Ph., La folie à l'âge démocratique, Esprit, n° 11, Novembre 1983.

(8) cf. Rencontres Internationales de Genève, L'exigence d'égalité, op.cit.

(9) In Rencontres Internationales de Genève, L'exigence d'égalité, op.cit. p. 183-184.

(10) Essais sur l'individualisme, op. cit., p. 53

(11) cf. DUPUY, J.P., Ordres et Désordres, op. cit.

(12) Essais..., pp. 243 - 245

(13) Essais..., p. 263

(14) Ibid, p. 244

(15) Ibid, p. 52-53

(16) Ibid, p. 53

(17) IVAN ILLICH a montré que la relation entre genres masculin et féminin obéit à cette même configuration, dans les sociétés traditionnelles; configuration que la modernité "a-générée" détruit inexorablement en instituant la compétition entre sexes (cf. Le Genre vernaculaire, Seuil, 1983).

(18) Essais..., p. 245; La Civilisation indienne et nous, Colin, U prisme, 1975, p. 30

(19) Cité par DA MATTA, R., Carnavals, bandits et héros, Seuil, 1983

(20) Cf. FREDERICKSON, G.M., Le développement du racisme américain: essai d'interprétation sociale in S.W. Mintz, Esclavage = facteur de production. L'économie politique de l'esclavage, Dunod, 1981; et DUMONT, L., Homo hierarchicus, op. cit., p. 320 (références, note 26)

(21) Cité par DUMONT, L., op. cit., p. 322

(22) Cf. mon analyse de l'ouvrage de DA MATTA, R., op. cit. in Ordres et Désordres, op. cit., chap. 6, "Randonnées carnavalesques"

(23) DUMONT, L., Homo hierarchicus, op. cit., p. 316

(24) Ibid, p. 309

- (25) *Ibidem*
 (26) Cf. DUPUY, J.P., *Mimesis et Morphogénèse in Ordres et Désordres*, op. cit.
 (27) Cf. GIRARD, R., *Le bouc émissaire*, Grasset, 1982
 (28) Edition Complexe, 1981. Le texte de ENIHOVEN, J.P., est extrait d'un article intitulé *Cette haine infinie*, *Le Nouvel Observateur*, 18 avril 1981.
 (29) RAYNAUD, P., *La folie à l'âge démocratique*, loc. cit.
 (30) GAUCHET, M., interviewé par Olivier MONGIN in *Esprit*, nov. 1983
 (31) GAUCHET, M., *Tocqueville, l'Amérique et nous*, loc. cit., p. 91
 (32) *Essais...*, pp. 259-260
 (33) *Essais...*, pp. 259-260
 (34) BORNE, E., *Inégalité, justice et démocratie*, in *Inégalités, Travail et changement social, Recherches et Débats*, Desclée de Brouwer, 1977.
 (35) DUMONT, L., *Homo hierarchicus*, op. cit., p. 318-319: *Essais...*, op. cit. p. 64
 (36) BRUAIRE, C., *Inégalités économiques et libertés politiques in Réduire les inégalités, jusqu'où?*, Institut de l'Entreprise, 1980.
 (37) Cf. DUPUY, J.P., *John Rawls et l'instabilité de tout modèle de la justice sociale*, *Cahier du CREA*, n° 3, 1984.

Albert JACQUARD

- Structure génétique des populations*, Masson, 1970.
Les Probabilités, PUF, 1974.
The Genetic Structure of Populations, Springer, New York, 1974.
Génétique des populations humaines, PUF, 1974.
L'étude des isolats, Espoirs et limites, ouvrage collectif sous la direction d'A. JACQUARD, PUF-INED, 1976.
Concepts en génétique des populations, Masson, 1977.
Eloge de la différence, Le Seuil, 1978 et coll. Points-Sciences, 1981.
Au péril de la science?, Le Seuil, 1982.
Moi et les Autres, Le Seuil, coll. Points-Virgules, 1983.
Inventer l'homme, Editions Complexe, 1984.

Différences

mensuel créé par le MRAP

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
 89 rue Oberkampf 75011 Paris

NUMERO GRATUIT
 SUR DEMANDE



CONTRE



TOUS LES

RACISMES



ET POUR



L'AMITIE

ENTRE LES



PEUPLES